



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 103 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 20 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 mai 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis au sujet du débat prévu aujourd'hui sur la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, et je crois que, si vous le demandez, vous obtiendriez le consentement unanime concernant la motion suivante. Je propose:

Que le débat prévu sur la motion du député de Calgary—Nose Hill soit réputé avoir eu lieu, et que toute question nécessaire pour trancher la question soit réputée mise aux voix et les votes par appel nominal soient réputés avoir été demandés et différés au mercredi 1^{er} juin, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

• (1005)

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI CONSTITUANT L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.) propose: que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je me lève de nouveau pour m'exprimer sur le projet de loi C-9, une mesure législative qui revêt une grande importance pour l'accomplissement de la mission de mon ministère. Depuis juillet 2004, je suis effectivement responsable de ce ministère qui s'appelle l'Agence de

développement économique du Canada pour les régions du Québec, plus fréquemment appelée Développement économique Canada.

Les nombreux débats, ici, et avec les membres du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie ont permis de modifier le texte de ce projet de loi, de le rendre plus clair et finalement de le bonifier. Après des mois de travail, nous avons maintenant entre les mains non seulement un meilleur projet de loi, davantage adapté à la situation et aux besoins du Québec d'aujourd'hui, mais surtout un projet de loi qui fait la meilleure synthèse possible des vues des différents partis en cette Chambre. Je dis meilleure synthèse possible parce que, comme disait Picasso, s'il n'existait qu'une seule vérité, on ne pourrait pas peindre des centaines de tableaux sur un même sujet.

Je voudrais donc remercier bien chaleureusement tous ceux et celles qui ont pris part à ce débat et qui l'ont enrichi de leurs points de vue respectifs.

Le projet de loi que nous sommes appelés à adopter est plus inclusif. Ainsi, le concept d'entreprise d'économie sociale est maintenant compris dans la notion de petite et moyenne entreprise qui se trouvait dans la version originale du projet de loi C-9. Cet amendement au projet de loi et à la mission de l'agence vient reconnaître le rôle sans cesse croissant que l'économie sociale joue au Canada et particulièrement dans les collectivités du Québec.

Les entreprises d'économie sociale trouveront ainsi en Développement économique Canada, ses programmes et ses services, des partenaires pour se développer et contribuer à revitaliser les collectivités où elles sont implantées.

J'ajouterai que cet amendement apparaît particulièrement important dans le contexte où le Québec constitue l'un des premiers promoteurs de l'économie sociale au Canada.

Il y a de cela quelques semaines, alors que j'étais de passage au Carrefour de l'économie sociale Angus pour annoncer deux importantes contributions de mon ministère, j'ai eu le privilège de rencontrer un groupe de promoteurs, de travailleurs et de travailleuses de l'économie sociale qui ont témoigné avec éloquence de ce que l'économie sociale a fait pour eux et pour leurs collectivités. J'aurais sincèrement aimé que vous puissiez partager avec moi cet instant absolument magique. J'aurais aimé que vous puissiez, vous aussi, percevoir la lumière qui brillait dans leurs yeux et sentir l'espoir qui se dégageait d'eux.

Le projet de loi que nous sommes appelés à adopter est encourageant pour les régions en difficultés du Québec et les collectivités vulnérables. En effet, il confirme, dans la mission même de Développement économique Canada, l'importance d'appuyer les régions à faible croissance économique et celles qui n'ont pas suffisamment de possibilité d'emplois productifs. Il s'agit là d'un élément crucial du mandat de mon ministère.

Initiatives ministérielles

En raison d'une diversification économique encore timide, plusieurs de ces régions sont trop dépendantes d'une ressource ou d'un produit, dont les fluctuations échappent à notre contrôle dans le contexte de la mondialisation. C'est dans une optique de justice et donc de lutte aux disparités régionales que Développement économique Canada accompagne les régions éprouvant des difficultés d'adaptation à ce contexte mondial.

Le récent budget prévoit en effet une hausse de 800 millions de dollars du financement des Agences de développement économique régionales pour le Canada. Soyons clairs, pour le Québec, cela veut dire un accroissement budgétaire de plus de 300 millions de dollars sur cinq ans. Nous utiliserons ces fonds pour soutenir notamment les collectivités vulnérables et les collectivités mono-industrielles, comme nous le faisons, par exemple, à Huntingdon et à Asbestos. Bien entendu, cette augmentation est tributaire à l'adoption du budget.

Dans un autre ordre d'idées, l'adoption du projet de loi C-9 signifiera également que dans le cadre de sa mission, l'agence s'engage à favoriser une collaboration toujours plus étroite avec le gouvernement du Québec et avec les collectivités du Québec.

Collaboration ne veut pas dire subordination. La collaboration vise à rendre nos interventions fédérales et provinciales plus complémentaires les unes des autres. Complémentarité ne veut pas non plus dire subordination. Laissez-moi vous donner un exemple de collaboration et de complémentarité.

Il y a quelques semaines, à la suite de la décision du gouvernement du Québec de réaménager la gestion des forêts, une décision très courageuse d'ailleurs, j'ai pris l'engagement de consacrer une trentaine de millions de dollars par an pour atténuer les effets de cette décision pour les collectivités touchées. De plus, j'ai accepté avec empressement l'invitation que m'a faite le ministre des Finances du Québec, M. Michel Audet, pour que Développement économique Canada participe à un comité de coordination sur le plan de nos interventions d'atténuation. C'est cela une collaboration et une complémentarité respectueuses de nos obligations respectives. C'est cela une complémentarité efficace.

• (1010)

D'ailleurs, sur le terrain, nous savons tous que cette collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial est constante et fructueuse.

Le développement des mesures en matière d'appui aux entreprises d'économie sociale, par exemple, a fourni l'occasion aux deux gouvernements de travailler de concert pour assurer la complémentarité de leur programmation.

Pour vous citer un autre exemple, le 27 janvier dernier, je me suis rendu à Chandler, où il m'a été donné de participer avec mes collègues du gouvernement du Québec à l'annonce conjointe de diverses mesures visant à favoriser la diversification économique de cette collectivité de la Gaspésie.

L'appui de 1,15 millions de dollars de Développement économique Canada porte, entre autres, sur l'élaboration d'une stratégie de développement et la mise en place des outils de promotion nécessaires pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire de Chandler ou pour inciter les entreprises existantes à y poursuivre leur activités. Pour sa part, le gouvernement du Québec rendait public un plan d'action touchant les secteurs du transport, de l'hébergement touristique, de la santé et des services sociaux.

D'ailleurs, dans la foulée de cette recherche de collaboration avec le Québec, dans le cadre du projet de loi dont nous parlons

aujourd'hui, le ministre titulaire de Développement économique Canada pourra, par exemple, conclure des accords de collaboration et des accords sectoriels avec ses homologues québécois ou avec un de ses organismes.

Cette disposition du projet de loi C-9 répond en tous points au désir exprimé par plusieurs des témoins qui ont défilé devant le comité permanent. Je pense notamment à M. Raymond Giguère, directeur général du Cégep de Rimouski, qui déclarait, et je cite:

Il faut garder cette capacité de créer une dynamique de complicité avec les autres intervenants des autres paliers de gouvernance.

Si l'approche retenue par Développement économique Canada favorise la complémentarité et une meilleure synergie des actions, elle recherche également la concertation entre les différents paliers de gouvernement et les forces du milieu. Celle-ci trouve son point d'ancrage principal dans la stratégie régionale d'intervention développée par l'agence dans chacune des régions du Québec, en symbiose avec le milieu. Ce sont des stratégies développées avec le milieu et pour le milieu. Ces stratégies s'appuient sur les forces économiques des régions, sur leurs tissus industriels et institutionnel locaux, sur leurs avantages compétitifs et sur leurs créneaux d'excellence.

C'est Mme Manon Laporte, présidente-directrice générale d'Enviro-Accès de Sherbrooke qui faisait remarquer lors de sa comparution, et je la cite:

La présence des bureaux régionaux de Développement économique Canada permet de faire des mariages avec les partenaires du milieu et d'appuyer assez rapidement les besoins particuliers.

Toujours devant le Comité permanent de l'industrie, Mme Randa Napky, directrice générale de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, décrivait ainsi les rapports étroits que son organisme entretient avec l'agence, et je cite:

Nous décidons chez nous en région des orientations et des axes de développement que nous voulons nous donner avec un partenaire de taille comme Développement économique Canada. Son rôle au sein de notre communauté ne tient pas seulement au financement de projets, ce qui est nécessaire bien sûr, mais à sa présence et à sa participation dans une multitude d'activités, à son expertise et à sa connaissance des dynamiques et particularités régionales, à sa solidarité et à sa volonté de développer et d'accompagner les régions dans leur développement.

Présente dans chacune des régions du Québec, grâce à ses 14 bureaux d'affaires, l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec est proche des résidents des régions. Cette proximité, cette sensibilité, cette connaissance intime des enjeux locaux et régionaux font toute la différence en matière de développement régional.

Le rôle de ce ministère que j'ai l'honneur de diriger était déjà inscrit dans la Constitution de 1982. L'article 36.1 est très clair quant à la responsabilité du gouvernement du Canada en ce qui touche la lutte aux disparités régionales. Aujourd'hui, il est de nouveau reconnu en toutes lettres dans le projet de loi C-9.

Au-delà des statistiques, au-delà même de la politique, ce qui compte, c'est la fierté d'une femme qui veut se lancer en affaires et à laquelle nous faisons confiance. C'est ce jeune chercheur à Rimouski ou à Sherbrooke, qui parle avec passion de son avenir professionnel dans sa propre région natale. C'est cette dirigeante d'entreprise d'économie sociale qui nous présente son personnel, une foule d'abeilles actives et sereines qui a trouvé la dignité du travail. C'est Montréal qui respire, qui palpète et qui accueille la planète.

Initiatives ministérielles

C'est à cela que je travaille avec nos fonctionnaires de Développement économique Canada, des fonctionnaires dont je dois absolument dire aujourd'hui qu'ils sont absolument hors-pair. J'invite donc tous les députés de cette Chambre à voter en faveur du projet de loi C-9.

Je terminerai sur une phrase que j'adresserai particulièrement aux députés de cette Chambre. Les députés conservateurs, les députés du Nouveau Parti démocratique et les députés libéraux appuient ce projet de loi.

• (1015)

Je me permettrai d'inviter le Bloc québécois à faire preuve de dévouement à la cause du développement économique du Québec, à accepter de changer son fusil d'épaule, à arrêter de s'opposer à ce projet de loi, à faire passer l'intérêt économique des régions du Québec devant ses intérêts dogmatiques et à voter en faveur de ce projet de loi.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, d'une part, j'aimerais poser une question au ministre. Nous avons travaillé très fort sur ce projet de loi pour tenter de le modifier et de l'améliorer. Cela dit, j'aimerais que le ministre me réponde au sujet d'une chose.

À l'heure actuelle, les modèles de développement économique qui pouvaient exister dans les régions ressources comme celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont à revoir. On doit y travailler. Jusqu'à présent, le gouvernement a procédé, par un sommet du Québec économique des régions, à une réévaluation de toute cette façon de faire du développement économique. Le discours que nous entendons, actuellement, porte sur la décentralisation. On parle de donner directement des moyens financiers aux régions afin qu'elles puissent se prendre en main.

J'aimerais donc que le ministre puisse me dire pourquoi il n'a pas profité de cet important projet de loi — je sais qu'il a beaucoup travaillé à ce projet de loi — pour faire la tournée des régions afin de consulter les instances du développement économique. À mon avis, ce gouvernement a raté une belle occasion.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, dois-je rappeler à mon collègue que, de l'aveu même des gens des régions, l'on reconnaît que ma présence en région a été absolument soutenue et intensive depuis que j'ai été nommé à ce poste?

Posons la question aux gens de Chandler. Posons la question aux gens de Saguenay, qui est sa région. Posons la question aux gens de Rimouski. Posons la question aux gens de l'Estrie. Posons la question aux gens des Îles-de-la-Madeleine. J'ai fait la tournée du Québec à plusieurs reprises, justement parce que je pense qu'on ne peut pas diriger un ministère comme le mien à moins d'être extrêmement sensibilisé aux réalités concrètes sur le terrain. Or, que ce soit à Québec, à Montréal ou en région, l'accueil que j'ai reçu a toujours été le même.

Nous avons 14 bureaux régionaux qui sont actifs dans tous les comités de relance nécessaires un peu partout. Nous avons toujours manifesté notre appui de façon inconditionnelle aux projets émanant des régions. Lorsque je suis allé à Saguenay, j'ai eu le plaisir d'annoncer le Centre des technologies de l'aluminium dont on sait qu'il va, d'une part, retenir des jeunes en région et, d'autre part, provoquer des développements d'entreprises en deuxième et troisième transformations de l'aluminium, par exemple. On fait de même avec le bois.

Nous sommes là pour appuyer. Nous ne voulons pas nous dégager de nos responsabilités en transférant des fonds sans aucun contrôle

sur la façon dont ces fonds seront gérés. Le gouvernement du Québec décide de cette façon-là, et c'est très bien. Par conséquent, une fois que ces fonds auront porté des fruits, nous serons là pour appuyer les projets qui en découlent. C'est de cette façon que nous voulons aider. Je fais encore une fois référence au fait que nous sommes constants et cohérents quant à la complémentarité nécessaire de nos interventions.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, dans le site internet de Développement économique Canada, pour les régions du Québec, on peut lire dans une info capsule:

Le projet de loi n'apporte aucune modification à la raison d'être de l'agence [...] Que l'on parle de ministère ou d'agence, ce sont les mêmes obligations faites au ministre, les mêmes responsabilités, les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs [...] Les programmes actuels de l'agence demeurent en place. Il n'y a aucune incidence à prévoir par cette loi sur la programmation et la clientèle actuelle de l'agence.

Si l'on se fie à ce qui est écrit dans le site même de ce ministère, on ne peut voir quelle est la raison d'être de la création de cette structure, si ce n'est, encore une fois, de fournir une limousine à quelqu'un et, par le biais d'annonces ministérielles, de développer une certaine propagande dans les régions. Puisque ce projet de loi ne modifie en rien la mission et les clientèles, pourquoi l'étudions-nous en ce moment?

• (1020)

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, je vais souligner pourquoi ce projet de loi existe et quel est son impact.

Son impact n'est pas de changer la vocation de l'intervention fédérale dans le développement économique régional, il est de faire en sorte qu'au lieu que les décisions soient assujetties à un autre ministre qui est de l'Industrie, elles soient prises de façon autonome par le Québec, pour le Québec et avec le Québec.

Ce n'est pas moi qui ait politisé le débat. J'ai amené ce projet de loi comme un projet technique. Le Bloc québécois a profité de ce projet de loi pour essayer de faire une démarche politique. Ses déclarations visaient à faire en sorte que nous transférions purement et simplement les fonds qui sont à Développement économique Canada vers le Québec et que nous ne nous en occupions plus.

Je refuse cela, je refuse d'abdiquer mes responsabilités. Ce sont eux qui ont politisé le débat. Ce qui m'intéresse dans ce qu'on vient de dire, c'est qu'on parle de propagande dans les régions. Pourtant, ce n'est pas à eux de nous donner des leçons d'humilité. Je crois qu'ils sont toujours présents lors des déclarations que nous faisons. Ils ne ratent jamais une occasion d'être devant la caméra. C'est le chameau qui se moque du bossu, cela n'a pas de sens.

En ce qui concerne la politisation du débat, ce que j'aurais souhaité, et ce que trois partis politiques ont compris comme moi, c'est que si on profitait de l'occasion de ce débat pour aller plus loin et réfléchir ensemble à la meilleure façon d'aider le Québec à se développer économiquement, alors le débat est bienvenu.

Toutefois, contrairement aux trois autres partis politiques en cette Chambre, le Bloc est obsédé par l'idée que le fédéral évacue tout cela. Ils veulent que le fédéral ne soit plus là. Ils veulent passer par la porte arrière pour atteindre ce qu'ils n'ont pas obtenu par la porte avant. Ils peuvent bien vouloir cela, c'est leur droit, leurs privilèges et leurs prérogatives, mais vous me donnerez en même temps, à moi et au gouvernement libéral, la prérogative de dire qu'on refuse d'abdiquer nos responsabilités seulement parce que le Bloc le souhaiterait.

Initiatives ministérielles

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, je pense que le ministre n'a pas répondu à la question du collègue de Jonquière—Alma. On a bien compris qu'il s'est adressé à chacune des régions. Toutefois, la question du député de Jonquière—Alma était à l'effet de savoir s'il avait consulté les forces vives de chacune des régions? En effet, il y a une différence entre aller s'adresser, par le truchement des médias d'information, à une population pour les informer de nos intentions, et le fait de consulter et de demander à cette population son opinion en regard de cette intention.

À cet égard, je peux témoigner que dans mon comté et les comtés limitrophes, l'adresse faite par le ministre en était une faite par les médias. Il n'y a pas eu de consultation véritable auprès des forces vives des populations concernées.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, je crois que le député de l'autre côté de la Chambre aurait pu me poser cette question pour me faire plaisir.

Il n'y a absolument rien de plus faux. Chaque fois que je vais dans une région, je rencontre les intervenants et les élus locaux. On débat, on discute avec eux et j'écoute beaucoup plus que je ne leur parle. J'écoute ce qu'ils ont à me dire sur leurs préoccupations, leurs priorités, leurs ambitions, leurs rêves, etc.

Qu'on pose la question aux maires de Chandler, de Rimouski, de Rivière-du-Loup, de Baie-Comeau et de Saguenay, aux Îles-de-la-Madeleine. Partout où je vais, indépendamment du fait que j'ai ou non une annonce à faire, je prends le temps d'écouter attentivement les élus et les intervenants locaux.

À Sherbrooke ou à Baie-Comeau, les chambres de commerce sont un foyer extrêmement important de réflexion de développement économique. Les élus locaux ont une responsabilité. Ce sont eux qui vivent la réalité au quotidien. Ce qu'ils ont à dire est extrêmement important pour que je comprenne ce qu'il faut faire. Je ne vais pas là pour dicter des choses, j'y vais pour écouter ce qu'ils ont à me dire.

Je suggérerais à mon collègue de faire une chose très simple. Qu'il pose donc la question à tous ces maires et conseillers municipaux que j'ai rencontrés. Il y en a littéralement des centaines depuis huit ou dix mois que je suis en poste. On comprend très clairement que la question qui vient de m'être posée, ou bien ignore la réalité de mon travail sur le terrain, tel qu'elle serait confirmée par les intervenants locaux, soit c'est de la pure démagogie.

•(1025)

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je me suis senti un petit peu visé, parce que j'ai occupé le poste de maire de ma municipalité pendant 21 ans. J'ai été préfet de ma MRC de Bellechasse pendant près de trois ans et je me suis vraiment engagé dans la région Chaudière-Appalaches relativement à des dossiers tels que le parc du Massif du Sud, l'aménagement de l'ancienne emprise ferroviaire du tronçon Monk et une piste cyclable en Bellechasse.

Nous avons établi un consensus MRC-CLD-CRE. Tout le monde était d'accord pour que ces trois éléments soient développés. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à compter du moment où, en Chaudière-Appalaches, on s'en va vers le sud, le monde agricole est plus ou moins apte à prendre la relève, compte tenu de la géographie physique. Il y avait donc un créneau potentiel en matière de développement du récréotourisme.

Je dois dire que le gouvernement provincial, autant péquiste que libéral, a collaboré dans chacun des cas. Comme nous n'avons pas le droit de mentionner de nom, je dois dire qu'à l'époque je travaillais

nécessairement avec les ministres autant libéraux que provinciaux et, à compter de ce moment-là, nous n'avons jamais plus soutiré d'argent du gouvernement fédéral.

Expliquez-moi, après un tel consensus, ce qui peut bien faire que le fédéral ne se soit pas engagé.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, si mon collègue peut me le permettre, je vous proposerai, dans le courant de la journée, de déposer en cette Chambre un relevé de toutes les interventions que Développement économique Canada a faites dans la région de Chaudière—Appalaches et je pense que mon collègue devra faire machine arrière.

Il y a une différence entre les projets que certains voudraient voir appuyer et la mission de Développement économique Canada. Nous avons un cadre très précis. Il consiste à appuyer des projets qui entrent dans la définition de ce que notre ministère peut faire. Je dois souligner aussi que nos interventions s'appuient sur les stratégies régionales d'intervention. Or, toutes les interventions que nous avons faites dans Chaudière—Appalaches, à part celle du textile dont je pourrais parler en plus, ont été faites dans le cadre de cette stratégie qui a été élaborée avec le milieu, pour lui et par lui. Mon collègue sera extrêmement heureux de prendre connaissance — et je suis surpris qu'il ne les connaisse pas — de toutes les interventions que nous avons faites.

Je déposerai donc en cette Chambre, avant la fin de la journée, un relevé écrit officiel des interventions de Développement économique Canada dans la région de Chaudière—Appalaches.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, au nom de mon parti, durant le débat portant sur la troisième lecture du projet de loi C-9. Le titre abrégé de ce projet de loi C-9 est la Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Ce projet de loi ne fait ni plus ni moins que de constituer l'agence en question, à partir d'un ancien programme du portefeuille d'Industrie Canada.

Le 5 novembre dernier, durant le débat en deuxième lecture du projet de loi C-9, nous avons parlé du fait que ce projet de loi va mettre les agences de développement économique du Québec et du Canada atlantique sur un pied d'égalité et qu'il s'agit ici principalement de changements cosmétiques. Personne ne change ses responsabilités ou son numéro de téléphone. En effet, on ne change que les cartes d'affaires et les papiers-en-tête du programme pour proclamer son nouveau statut légal.

Notre parti a aussi parlé du fait qu'en pratique, les changements prévus ici ont déjà été faits. Par exemple, le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, le député de Brossard—La Prairie, a été nommé le 20 juillet 2004, il y a presque neuf ou dix mois, et l'on n'a pas encore approuvé la création de sa position.

On voit ici l'arrogance du gouvernement libéral qui présume de la volonté d'un Parlement minoritaire. Cela étant dit, le Parti conservateur est en faveur de ce projet de loi parce que son esprit découle directement du paragraphe 33 du nouvel énoncé de politique du Parti conservateur du Canada, qui se lit comme suit:

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les politiques en matière de développement régional sont une partie importante de toute stratégie complète afin d'aider les régions du Canada à saisir les occasions offertes par la nouvelle économie mondiale. Les agences de développement régional, comme l'APECA, la DEOC, la FEDNOR et le DEC-Q, doivent être dépolitisées et se concentrer à attirer de nouveaux investissements du secteur privé.

Initiatives ministérielles

Étant donné que ce projet de loi porte généralement sur des changements administratifs, il n'y a pas de raison de s'y opposer. Au même moment, on note quelques éléments qui méritent notre appui. D'abord, on met sur un pied d'égalité — plus ou moins — l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Comme notre porte-parole l'a indiqué, le 5 novembre dernier, il y a certaines distinctions importantes entre les objets des quatre différentes agences de développement régional, mais le projet de loi C-9 est un pas en avant.

● (1030)

[Traduction]

De plus, tel que modifié par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, le projet de loi C-9 peut servir de modèle pour les autres organismes de développement régional. Par exemple, tous les Canadiens veulent que l'on dépolitise le dossier du développement régional. Tous les Canadiens non libéraux aimeraient que l'on dépolitise le dossier du développement régional.

Un des amendements proposés par le Parti conservateur interdit toute annonce au cours d'une campagne électorale. Le nouveau paragraphe 5(3) prévoit ceci:

Aucune subvention ou contribution ne fera l'objet d'une annonce publique à compter du jour du déclenchement d'une élection générale jusqu'au lendemain de la journée officielle du vote.

Il est logique de vouloir empêcher que les fonds prévus pour le développement régional servent d'atout dans le cadre de toute campagne électorale fédérale. Il ne devrait même pas être nécessaire de le préciser, mais le comportement des libéraux, et tout particulièrement le scandale des commandites, démontre qu'il est essentiel de dépolitiser les dépenses de fonds publics.

Dans cette optique, le nouveau paragraphe 5(3) proposé par les conservateurs constitue vraiment un pas en avant et il devrait servir de modèle pour les autres organismes de développement régional.

[Français]

Un autre article du projet de loi C-9 qui a été proposé par les députés du Parti conservateur et qui doit servir comme modèle pour les autres agences de développement régional est le nouvel article 10(2) qui exige un niveau de coopération entre les gouvernements du Canada et du Québec. Cet article se lit comme suit, et je cite:

10(2) Dans le cadre de sa mission, l'agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Le concept de coopération dans le nouvel article 10(2) est retenu dans plusieurs autres modifications que le comité a proposées au projet de loi C-9.

Parmi plusieurs agences de développement régional à travers le Canada, seulement une, le DEC-Q, est chargée des activités et de responsabilités dans une seule province.

Dans l'Ouest canadien, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien est chargé de promouvoir le développement et la diversification de l'économie des quatre provinces de l'Ouest canadien.

Dans l'Est, l'APECA s'occupe de faire valoir les intérêts économiques des quatre provinces atlantiques. Dans les deux cas, ces organismes travaillent dans quatre provinces et doivent collaborer avec quatre gouvernements provinciaux différents. Par contre, le DEC-Q existe seulement au Québec et ses responsabilités sont limitées à la province de Québec.

● (1035)

[Traduction]

Compte tenu du fait que les responsabilités territoriales de l'agence coïncident précisément avec celles du gouvernement démocratiquement élu du Québec, il pourrait y avoir conflit entre les objectifs d'un organisme dont le personnel est en grande partie nommé par le gouvernement fédéral et ceux du Québec. C'est pourquoi il est particulièrement important de d'assurer une certaine compatibilité entre les activités de l'agence et celles du gouvernement du Québec.

[Français]

En effet, l'histoire des relations turbulentes entre Ottawa et Québec et la méfiance qui est à la racine même de la croissance impressionnante du souverainisme dans cette province nous confirme une triste réalité. On doit à tout coup protéger le gouvernement du Québec, quelle que soit sa nature, d'une ingérence du gouvernement fédéral dans les compétences provinciales.

Notre Constitution prévoit une division des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement fédéral et provincial. Malheureusement, les antécédents des gouvernements fédéraux et libéraux ne nous inspirent pas confiance.

En effet, le déséquilibre fiscal est une des principales raisons pour laquelle le Québec tolère l'existence du DEC-Q. Comme on le sait tous, le gouvernement fédéral reçoit presque deux tiers des impôts au niveau national au Canada. En même temps, ce sont les provinces qui sont chargées de fournir les services les plus coûteux, tels que la santé, le bien-être social et l'éducation. Cet écart entre les sources de revenu des provinces et les coûts pour s'acquitter de ses obligations est la justification principale des programmes partagés entre les gouvernements fédéral et provincial, comme le système d'assurance-maladie.

[Traduction]

Nous appuyons le projet de loi, mais, à long terme, nous devons nous attaquer à la racine du problème, qui est le déséquilibre fiscal. Tant que la situation n'aura pas été réglée, toute politique de développement régional ne demeurera qu'un geste symbolique. En fait, étant donné que le projet de loi C-9 n'exige pas de dépenser un seul sou de plus dans le développement des régions forestières du Québec, il faut insister sur le fait qu'il n'a qu'un caractère purement symbolique.

De même, notre soutien au projet de loi C-9 démontre clairement que le Parti conservateur tient fermement à encourager une collaboration plus étroite et plus productive entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. La principale raison qui explique notre soutien au projet de loi, ce sont les nouvelles dispositions qui ont été proposées par des députés conservateurs pour exiger une collaboration plus étroite et plus productive entre Ottawa et Québec dans le développement régional du Québec. Ces dispositions s'inspirent du paragraphe 14 de l'énoncé de politique du Parti conservateur de 2005, dont voici le texte:

[Français]

14. Un gouvernement conservateur collaborera avec les provinces afin d'améliorer la vie des Canadiens, tout en respectant le partage des pouvoirs et des responsabilités précisés dans la Constitution.

Il s'agit, dans ces articles, d'un principe que l'on voit comme un précédent potentiel qui pourrait aussi être enchâssé dans d'autres projets de loi. Ainsi, le projet de loi C-9 pourrait contribuer à bâtir un Canada plus fort et plus uni.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Il reste que le projet de loi C-9 n'est rien de plus qu'une première étape bien insuffisante. Un simple changement de nom ne crée pas un seul emploi et ne stimule en rien l'économie de quelque région défavorisée que ce soit au Québec.

Nous ne devons pas non plus oublier que le gouvernement libéral se retrouve au milieu d'un scandale sans précédent dans l'histoire du Canada. Le scandale des commandites, les rapports du premier ministre avec Claude Boulay et avec Earnscliffe, les marchés publics à son ancienne compagnie, CSL, nous permettent de croire que l'on ne connaît pas encore toute l'étendue de la corruption qui règne au sein du gouvernement.

Il faut remplacer le gouvernement et cela, les Québécois, plus que tous les autres Canadiens, le savent.

[Français]

Pendant que les Québécois et les Québécoises se préparent à voter, je veux souligner que notre appui à ce projet de loi se base sur trois principes. Premièrement, notre engagement au développement régional du Québec; deuxièmement, notre promesse dépolitisée de soutenir le développement régional au Québec et dans toutes les autres régions du Canada; troisièmement, notre insistance pour que le gouvernement fédéral respecte en tout temps le partage des pouvoirs et des responsabilités précisé dans la Constitution du Canada. On leur offre vraiment, pour la première fois dans une décennie, la possibilité d'un gouvernement honnête, pancanadien et qui veillerait à l'inclusion du point de vue québécois. Je les invite donc à en profiter.

● (1040)

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, il aurait été surprenant de trouver, dans le projet de loi C-9, des sommes allouées. Ce n'est pas l'objet d'un projet de loi comme celui-là. C'est dans le budget que ces sommes sont allouées, et je vous rappelle qu'il y a une augmentation pour le Québec seulement, au cours des cinq prochaines années, de 307 millions de dollars. Je dis bien une augmentation de 307 millions de dollars. En ce qui concerne les dépenses, pour que nous ayons une idée du rôle du Canada à cet égard sur le plan financier, pour les trois prochaines années, on parle d'un budget global équivalant à environ 1 milliard de dollars. Il est évident que ce n'est pas dans le projet de loi C-9 que l'on va retrouver les montants. Cela se retrouve dans les projets de loi budgétaires. Le projet de loi C-9 est la structure par laquelle tout cela peut être acheminé.

Deuxièmement, si vous me le permettez, en réponse à mon collègue de Lévis—Bellechasse, j'ai annoncé que je déposerais un document en Chambre qui le concerne. C'est encore mieux que ce que j'avais promis, puisque j'avais dit que c'était un document concernant la région. J'ai donc effectivement ici un document qui concerne son propre comté. Les investissements qui ont été faits par Développement économique Canada, mon ministère, entre le 1er avril 2004 et le 15 janvier 2005, pour le seul comté de Lévis—Bellechasse, totalisent 3 196 350 \$. J'ai ici la liste des projets qui ont été soutenus. Ils ont entraîné un investissement global de 10 196 000 \$ pour la région, et je souhaiterais déposer ledit document officiellement.

Troisièmement, je demande à déposer officiellement ce document en vous rappelant que Développement économique Canada travaille avec les députés qui veulent collaborer avec lui, et malgré ceux qui ne font pas grand-chose pour les aider.

[Traduction]

M. Scott Reid: Monsieur le Président, je ne suis pas le porte-parole de mon parti pour ce portefeuille. Je suis plutôt le porte-parole pour un portefeuille parallèle, la FedNor, qui est un organisme qui favorise le développement économique en Ontario.

Étant donné que la question du ministre ne portait pas vraiment sur mes observations, il est quelque peu difficile pour moi de répondre. Il poursuivait une conversation qu'il avait eue plus tôt avec un député bloquiste.

Cependant, j'ai pensé que je pourrais parler un petit peu de la façon dont le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses organismes, a politisé les dépenses. Je vais vous donner un exemple de ce qui s'est produit dans mon coin, dans les très beaux comtés de Lanark, Frontenac, Lennox et Addington et dans d'autres beaux comtés de l'Est de l'Ontario.

À la veille même des dernières élections, on a annoncé l'octroi de 10 millions de dollars pour le développement de l'Est de l'Ontario, cette somme était vraiment la bienvenue. Elle a été versée par l'entremise d'un modèle très efficace de distribution de l'argent, soit la Société d'aide au développement des collectivités, un modèle qu'on devrait élargir et utiliser pour attribuer une plus grande proportion de l'argent consacré au développement économique régional au Canada. Je pense que cela fonctionnerait dans toutes les régions du pays de la même façon que dans les régions où ce modèle est appliqué à l'heure actuelle.

C'était très bien que l'argent soit versé. Mais ce qui est intéressant, c'est le moment où il a été versé. Il est arrivé la veille du déclenchement des élections, alors qu'un certain nombre de libéraux représentant des circonscriptions rurales dans l'Est de l'Ontario risquaient fort de perdre leurs sièges. Il s'agissait notamment du siège de Larry McCormick, le député libéral contre lequel je me suis présenté, de Joe Jordan, l'ex-député libéral de Leeds—Grenville et de plusieurs autres qui ont tous été perdus par les libéraux à une exception près, celui de Glengarry—Prescott—Russell. C'était frappant.

Lors des élections de 2000, ces sièges n'étaient pas menacés, bien que deux d'entre eux soient tout de même passés à l'Alliance canadienne, et le gouvernement n'a pas trouvé bon de donner de l'argent. La même chose s'était produite durant les élections de 1997. L'argent n'a été débloqué qu'au moment où des sièges étaient menacés et on ne l'a fait qu'à la veille des élections.

On constate une tendance à la politisation. L'argent est offert pour acheter des sièges que les libéraux risquent de perdre, que ce soit en Ontario, dans l'Ouest, au Québec ou dans l'Atlantique. C'est tout à fait honteux. Par l'entremise des amendements proposés par les députés conservateurs membres du comité, nous espérons éliminer, ou du moins réduire le plus possible, ces pratiques dans le domaine du développement régional. Les initiatives de développement régional devraient avoir pour objectif d'améliorer l'économie locale et non les perspectives de réélection des candidats libéraux.

Initiatives ministérielles

● (1045)

[Français]

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ce que j'ai voulu dire tout à l'heure ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'investissements du fédéral dans des domaines spécifiques dans mon comté et dans ma région. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il y a des dossiers bien précis où l'unanimité est faite entre tous les intervenants régionaux et où il y a consensus. À ce moment-là, je me demande ce que devient le rôle de ce nouveau ministère? Si les projets autour desquels on a un consensus n'ont pas droit au chapitre au niveau des subventions de ce ministère, je me demande ceci: ceux qui sont subventionnés n'ont pas tous reçu nécessairement l'aval des élus et des représentants du milieu.

C'était le but de mon intervention.

M. Scott Reid: Monsieur le Président, j'apprécie les propos de mon collègue du Bloc québécois. J'ai l'impression que cela est également la poursuite d'une conversation avec le ministre. Ces observations sont intelligentes.

[Traduction]

Étant donné que cette question-là ne m'est pas non plus directement adressée, je vais en revenir au thème dont je parlais, la politisation de ces sommes.

J'ai parlé du cas de l'argent pour l'est de l'Ontario, qui n'est pas un cas unique. C'est simplement, parmi d'autres, celui qui me concernait le plus parce qu'il s'est passé dans ma circonscription. L'annonce de l'arrivée des fonds était imminente, mais une fois que les libéraux ont perdu ces sièges, l'argent n'arrivait plus et il y avait constamment des contre-temps. Toutes les sommes devaient être autorisées par le Conseil du Trésor, qui ne tenait pas de réunion ou ne pouvait inscrire ce point à son ordre du jour. Des mois se sont écoulés et l'argent n'était toujours pas disponible.

Finalement, en octobre, j'ai demandé à mon bureau d'appeler une de ces sociétés, la SADC, pour lui demander ce qui se passait. C'était vers 9 h 00 du matin un vendredi. J'ai dit à mon bureau de leur faire savoir que j'allais soulever une question sur le sujet lors de la période des questions à 11 h 00. Presque immédiatement après que mes employés aient parlé à des responsables de la SADC, cette dernière a fait une déclaration par courriel selon laquelle l'argent serait bientôt versé et j'allais en parler pendant la période des questions.

Je n'en reviens pas de la mesure dans laquelle cet argent est politisé: il n'est débloqué que si cela profite aux libéraux. Nous avons présenté ces amendements dans l'espoir de réduire cette politisation. Honnêtement, je pense que tous les députés aimeraient que l'argent destiné au développement régional, que ce soit au Québec, en Ontario ou ailleurs, soit offert dans l'intérêt des habitants de la région et non dans celui des candidats libéraux.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je voudrais connaître l'opinion de mon collègue sur ce qui suit. Je trouve la manie du gouvernement fédéral un peu détestable. Au Québec, comme ailleurs, mais surtout chez nous, il est toujours question d'ajouter des paliers d'administration qui coûtent une fortune. Je ne sais pas si l'orateur précédent a une idée sur le prix de ce dédoublement. On parle d'une quinzaine de bureaux, au Québec seulement, pour ce nouveau ministère.

Le député peut-il me dire non seulement quel est le coût de ce dédoublement, en termes de fonctionnaires et de fonctions en général, mais aussi quel est le coût de l'énergie perdue pour venir à bout de faire le lien entre les différents paliers de gouvernement?

● (1050)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, le problème de la bureaucratisation se retrouve, franchement, dans tous les ministères fédéraux, ainsi que dans les agences de développement économique régional. En effet, c'est un vrai problème.

Je crois qu'on a besoin d'un certain nombre de bureaux au niveau des agences. Je ne sais pas si le nombre de 15 bureaux est approprié pour les régions du Québec. Cependant, il y a un besoin pour un grand nombre de bureaux, puisqu'il s'agit d'une agence pour les régions de la vaste province de Québec.

Quant au dédoublement des services du gouvernement provincial du Québec, qui a vraiment un intérêt pour le développement de ses régions, il est possible de réorienter le ministère pour réduire le nombre de bureaucrates et ainsi réduire les coûts reliés à ceux-ci et non pas reliés aux bénéficiaires des services du ministère.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, j'imagine que mon allocution sera interrompue pour la période des déclarations de députés.

D'entrée de jeu, j'aimerais saluer les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais aussi saluer surtout tous ceux et celles qui travaillent pour le développement économique régional, notamment les fonctionnaires de Développement économique Canada, les bénévoles et les fonctionnaires des SADC et des CLD. Il y a beaucoup de gens qui travaillent très fort pour le développement économique régional.

On sait aussi que les régions ressources du Québec sont aux prises avec de graves problématiques, notamment avec des crises aussi importantes que le conflit sur le bois d'oeuvre, la crise de la vache folle, des fermetures d'usines dans plusieurs secteurs d'activités, notamment le textile et l'aluminium. Il faut comprendre ce qui a mené à la présentation de ce projet de loi. Les modèles économiques de développement régional qui pouvaient exister auparavant étaient générateurs d'emplois. On pouvait prendre les matières premières et les exploiter à plein régime. Cependant, aujourd'hui, on se rend compte qu'ils sont désuets et cela vaut la peine qu'ils soient revus en profondeur.

Dans ce projet de loi, je trouve qu'on a raté une belle occasion d'aller dans les régions du Québec, de consulter les citoyens, les gens qui font du développement régional et les élus. On a créé, ni plus ni moins, une structure, puis on a oublié l'essentiel qui était de voir si les outils qu'on a aujourd'hui sont efficaces et s'ils seront garants de l'avenir.

D'entrée de jeu, j'aimerais aussi dire que nous avons travaillé très fort sur ce projet de loi. En effet, nous pensions que nous pouvions améliorer le sort des régions et modifier substantiellement un tel projet de loi pour le bénéfice du Québec et des régions. J'aimerais aussi rappeler au ministre et au gouvernement qu'en aucune occasion, nous n'avons fait obstruction aux travaux parlementaires pour retarder ce projet de loi. Je me souviens que pendant un mois, nous avons même discuté avec les collègues des divers partis pour négocier des amendements et des propositions. Cela démontre une volonté claire qui est importante, soit celle de s'occuper comme il faut du développement régional.

Je ne peux que déplorer certaines affirmations de collègues, notamment celles de la députée de Gatineau. À un moment donné, elle avait dit que parce qu'on votait contre ce projet de loi, on n'était pas préoccupés par le développement régional. Je pense qu'en cette Chambre on peut avoir des débats, être contre des projets de loi ou tenter de les améliorer, mais jamais je ne dirai à quiconque de mes collègues qu'ils sont contre le développement régional.

Article 31 du Règlement

À l'heure actuelle, surtout dans les régions ressources comme la miennne, durement touchées par diverses crises, faire de la petite politique serait contre-productif pour la région. Jamais je n'oserais faire cela; c'est beaucoup trop important présentement.

Je dois dire qu'aujourd'hui, le Bloc québécois va voter contre le projet de loi C-9, et ce, pour plusieurs raisons. Notamment, des principes aussi fondamentaux que le respect de ce qui se fait en matière de développement régional, mais aussi à grandeur du Québec, ne sont pas respectés au sein du projet de loi.

Il ne faut pas s'énerver avec ce projet de loi. Cela n'est ni plus ni moins que la création d'une structure. Je reprends les documents du ministère qui sont à même l'Agence de développement économique. Lorsqu'on demande quel effet ce projet de loi a sur l'environnement, on nous indique qu'il n'apporte aucune modification à la raison d'être de l'agence et qu'il met l'accent sur la promotion, le développement et la diversification. On dit bien que cela n'apporte aucune modification.

Un peu plus loin, dans le même document, la question est posée ainsi: est-ce que la loi sur l'agence affectera les programmes actuels en place et, par conséquent, la clientèle de l'agence? On répond carrément non. On dit que les programmes actuels de l'agence demeureront en place et que cela n'aura aucune incidence.

Cela veut dire que même si ce projet de loi n'est pas adopté ici en cette Chambre, du développement économique va continuer de se faire. Nous, en tant que députés et en tant que régions, allons continuer à aller chercher l'argent auquel nous avons droit. Cet argent est à Ottawa. L'agence peut bien se vanter de livrer dans les régions, c'est notre argent. C'est l'argent auquel les citoyens ont droit et qui doit être retourné dans les régions ressources.

On sait qu'il y a eu beaucoup de débats concernant ce projet de loi. Des choses ont été dites, d'autres sur lesquelles du travail a été fait. Toutefois, ce qui est important, c'est que le Bloc québécois a fait des gains. Il y a une prémisse importante au sein du projet de loi qui est différente de l'ancienne agence, sur laquelle il était essentiel qu'on ne donne pas notre aval à ce gouvernement. Il s'agissait de toute la notion de zones désignées. Je m'explique là-dessus.

• (1055)

Cela voulait dire que, par décret, le ministre pouvait cibler une région par rapport à une autre, en y accordant une priorité parce qu'elle aurait accusé un recul sur le plan de l'employabilité ou, du moins, sur le plan économique. Que veut dire « le ministre peut par décret »? Est-ce que cela veut dire que, au gré de ses humeurs, s'il est plus sensible sur le plan politique à certaines personnes ou à certaines instances, il pourrait cibler ou prioriser une région par rapport à une autre?

Selon nous, le développement économique au Canada doit se faire de manière équitable. Il doit y avoir une répartition équitable des sommes allouées et de ces moyens d'intervention à l'échelle du Québec, et ce, en fonction des besoins réels. Où sont ces besoins réels? Ils se situent dans les régions qui accusent un recul concernant l'employabilité, dans les régions qui, par exemple, ont perdu beaucoup d'emplois ou qui ont un taux de chômage élevé à cause des fermetures d'usines. Telles sont les vraies préoccupations. Il ne fallait surtout pas laisser à ce ministre ou à ce gouvernement la possibilité d'intervenir au gré de leur humeur. Qu'est-ce que c'est, si ce n'est pas un manque de visibilité, ou du moins une intention de guerre de drapeaux, ou une tentative, encore une fois, d'acheter les Québécois et Québécoises par du saupoudrage et de l'argent?

On est contents, car on a livré cette bataille et on l'a gagnée. De plus, tous les témoins ont abondé dans le même sens, à savoir que

cette notion de zone désignée était périlleuse. Or, il faut aussi comprendre qu'aujourd'hui, il y a plusieurs régions où il faut qu'il y ait une répartition équilibrée des allocations sur le territoire. On ne peut pas choisir l'Abitibi au détriment du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou la Gaspésie au détriment de la Côte-Nord, ou encore Huntingdon qui est aux prises avec la crise du textile. Il faut donc avoir ce souci d'équité et être très loyal envers ces gens qui en ont besoin et qui, pourtant, ont contribué pendant des lunes à créer ce genre de structures par les taxes et les impôts qu'ils ont payés.

D'autres points ont été apportés au sujet desquels on a fait des gains. À cet égard, je voudrais féliciter le Parti conservateur qui a travaillé avec nous en ce sens. En fait, nous avons convenu qu'aucune subvention ne fasse l'objet d'annonces pendant la période électorale. Encore une fois, cela laissait trop de place à la partisanerie au détriment du développement régional. Cela a été soulevé et s'est conclu par un gain. Il n'y aura donc pas d'annonces pendant cette période.

Il faut que les fonctionnaires régionaux, qui travaillent sur le territoire, aient la pleine liberté d'action et les coudées franches, afin qu'ils puissent faire leur travail sans obstruction politique.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

NESTLÉ CANADA

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, les gens de Stormont—Dundas—South Glengarry sont atterrés par l'annonce faite cette semaine de la fermeture par Nestlé Canada de son usine de Chesterville, en Ontario, vers le milieu de l'année 2006.

Depuis que l'usine Nestlé a ouvert ses portes en 1918, elle se trouve au coeur de la vie économique de la population de Chesterville, d'une manière ou d'une autre. La fermeture de l'usine va faire perdre 300 emplois de qualité aux gens de ma circonscription, mais les effets sur le monde des affaires seront beaucoup plus importants.

En tant que représentants élus des Canadiens, nous, les députés, devons examiner sérieusement les difficultés qu'éprouvent les entreprises canadiennes afin de trouver de nouvelles façons de les soutenir et mettre fin à l'exode des emplois, qui quittent le Canada pour l'étranger.

Au Parti conservateur, nous croyons pouvoir générer davantage de richesse, créer davantage d'emplois, diversifier davantage l'économie du pays et offrir aux Canadiens davantage de possibilités.

En tant que député de Stormont—Dundas—South Glengarry, j'exhorte le gouvernement à faire tout ce qu'il peut pour aider l'usine Nestlé et ses travailleurs. Pour ma part, c'est ce que je vais faire.

●(1100)

COMMUNITY CARE

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, Community Care, dont le nom signifie « aide communautaire », est l'organisme le mieux nommé de Peterborough. Dans la ville et dans le comté, il épaula les soignants, fournit des services à partir de son unité mobile, organise des repas, fournit de l'aide à domicile, y compris de l'entretien ménager, donne des ateliers sur les déclarations de revenus, informe et aiguille les gens, les reconforte par des visites à domicile ou des appels téléphoniques, offre des programmes intergénérationnels, sert des repas à domicile, tient à jour un registre de prêt d'équipement médical, répond aux appels à l'aide venant de personnes en détresse, fait des appels téléphoniques pour rassurer les gens, fournit des services de transport et tient des cliniques, des ateliers et des colloques sur le bien-être et la santé.

En fait d'aide communautaire, il est difficile de faire mieux. L'organisme a des locaux à Apsley, à Chemung, à Harvey, à Havelock, à Keene, à Lakefield, à Millbrook et Norwood ainsi qu'à Peterborough.

Community Care peut compter sur un personnel dévoué ainsi que sur 800 bénévoles. Nous disons un grand merci à Community Care de Peterborough.

* * *

LA MAISON SCREEN DOOR PRODUCTIONS

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre du succès remarquable qu'a remporté récemment la maison de production cinématographique Screen Door, dirigée par deux électeurs de ma circonscription, Mary Young Leckie et Heather Haldane.

La maison Screen Door, anciennement connue sous le nom de Tapestry Pictures, a remporté le Prix du public, lors du Sprockets Toronto International Film Festival for Children, grâce à son film *Spirit Bear: The Simon Jackson Story*. Le film raconte la campagne courageuse menée par Simon Jackson, un adolescent de Vancouver, qui se donne pour mission de sauver un ours kermode blanc très rare du nom de Spirit Bear.

Spirit Bear a été le seul film canadien primé lors du festival de cette année. Il s'agit du premier film canadien à avoir remporté le Prix du public.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter Mary et Heather de leur succès et souligner la contribution qu'elles apportent à la culture canadienne en racontant nos histoires.

* * *

[Français]

LA VILLE DE LÉVIS

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les gens de la ville Lévis qui s'est méritée le titre de Ville de l'année lors du Gala des Mercuriades 2005. Cet hommage lui a été rendu par la Fédération des chambres de commerce du Québec et la *Revue Commerce* du 27 avril dernier.

La ville de Lévis, c'est une industrie touristique en pleine expansion; ce sont des services diversifiés qui permettent à la population d'avoir accès à des loisirs de qualité.

Ce sont des entreprises, des industries et des commerces qui évoluent dans un environnement personnalisé favorable à un développement harmonieux et durable.

Article 31 du Règlement

Ce sont des organismes communautaires, près de la population qui ont la volonté d'améliorer la qualité de vie des moins nantis.

Cette reconnaissance témoigne du dynamisme de la ville sur les plans économique et social. Merci aux nombreux intervenants de Lévis, aux commerçants, aux entrepreneurs et aux représentants du milieu communautaire.

La ville de Lévis est une ville où il fait vraiment bon vivre. Félicitations.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU DIAMANT

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, la montée du Canada vers les sommets de l'industrie du diamant a commencé en 1998. À l'heure actuelle, cette industrie représente environ 4 000 emplois directs et indirects au Canada, et quelque 38 p. 100 de la main-d'oeuvre est autochtone.

On estime que la production des mines de diamant en 2004 se chiffre à 2,1 milliards de dollars, ce qui place le Canada au troisième rang des pays producteurs de diamants, sur le plan de la valeur.

En plus de l'exploration diamantaire, une petite industrie de taille et de polissage de diamants s'est développée à Yellowknife, Vancouver, Toronto, Montréal et Matane au Québec. Ces activités exigent un niveau élevé de formation.

Contrairement à la tendance qui s'observe dans la plupart des autres industries canadiennes des mines et des métaux où la production est à la baisse, de nouvelles mines de diamants devraient commencer à être exploitées dans les prochaines années. Mentionnons notamment la mine Jericho au Nunavut, en 2006, la mine Snap Lake dans les Territoires du Nord-Ouest, en 2007, et la mine Victor en Ontario, en 2008.

Ces mines permettront à de nombreuses régions, y compris à des collectivités autochtones, de renforcer leur économie et d'assurer leur prospérité pour l'avenir, et...

Le vice-président: Le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

* * *

●(1105)

LE JOUR DE LA VICTOIRE EN EUROPE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu récemment l'honneur et le privilège de participer à diverses cérémonies commémoratives du Jour de la Victoire en Europe, de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des Pays-Bas par nos soldats canadiens.

J'ai participé à des cérémonies à Tara, à Hanover, à Durham et à Owen Sound, dans ma circonscription de Bruce—Grey—Owen Sound. J'ai ressenti un immense sentiment de fierté à l'égard de nos militaires. Des hommes et des femmes ont consenti des sacrifices horribles et inimaginables en quittant leurs foyers pour aller affronter des dangers insoupçonnés dans des lieux inconnus. Ces combattants ont droit à toute notre gratitude.

Article 31 du Règlement

J'ai aussi pris part à la cérémonie du Jour de l'Holocauste, ou Yom Hashoah, qui s'est déroulée sur la Colline du Parlement, en présentant une couronne de fleurs. J'ai été honoré de prendre part à cette très solennelle cérémonie d'hommage de la collectivité canadienne et de déposer une couronne à la Flamme perpétuelle aux côtés de trois survivants de l'Holocauste. Ceux-ci, de même que les milliers d'autres à travers le monde qui ont subi des atrocités, méritent que l'on se souvienne d'eux et qu'on leur témoigne de la reconnaissance.

L'Holocauste a été un événement tragique, une page sombre dans notre histoire. Pendant que j'assistais à la cérémonie et que j'observais les survivants, je n'avais qu'une chose en tête: les difficultés qu'ils ont dû traverser. J'espère que nous ne connaissons jamais plus rien de semblable.

* * *

L'ÉGLISE ANGLICANE HOLY TRINITY

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons un anniversaire: depuis 175 ans et sans interruption, l'église anglicane Holy Trinity assure le service religieux et le culte dans Thornhill, ma circonscription. Cette Église a été cofondée par Benjamin Thorne et William Parsons. M. Thorne est l'un des pères fondateurs de la localité de Thornhill. Cette église n'est qu'une partie du riche patrimoine qu'il nous a légué.

De nombreux événements souligneront cet anniversaire, notamment des concerts, des pique-niques au cours de l'été, et un dîner de gala en octobre. Les célébrations s'étaleront sur une année et s'achèveront par un concert de Noël en décembre, donné par la chorale Cantabile de la région de York, qui jouit d'une réputation internationale.

Cette église s'est consacrée au bien-être de notre collectivité et a joué un rôle vital à cet égard au cours des 175 dernières années. L'histoire de l'église anglicane Holy Trinity se confond avec celle de la localité même de Thornhill. En résumé, l'église Holy Trinity est un monument à la mémoire de Thornhill et des générations de gens dévoués qui ont beaucoup fait pour notre collectivité.

Je félicite tous ceux qui ont contribué à l'édification de l'église anglicane Holy Trinity au cours de ces 175 ans. Je formule le vœu que l'Église assure pendant 175 autres années un service exceptionnel à notre collectivité.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le plan de réduction des gaz à effet de serre que nous a présenté le gouvernement fédéral ignore une réclamation légitime du Québec qui veut être le maître d'oeuvre de la mise en application de Kyoto sur son territoire.

Dans ce plan, le gouvernement fédéral propose de puiser à même les fonds publics pour financer l'achat de crédits à l'étranger, crédits nécessaires pour compenser les efforts de réduction qui ne seront pas demandés aux industries.

Ainsi, au lieu de favoriser le principe du pollueur-payeur, ce gouvernement a choisi de mettre de l'avant le principe du pollueur-payé.

L'effort demandé à l'industrie automobile est largement insuffisant, en plus de constituer un chèque en blanc pour le gouvernement fédéral qui se réserve le pouvoir de créer un système de permis par

l'intermédiaire des règlements qui ne seront pas soumis à l'examen de la Chambre.

Le Bloc québécois s'oppose avec force à ce plan qui favorise les émetteurs au détriment des contribuables.

* * *

LE GÉNOCIDE DES GRECS PONTIQUES

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, hier, le 19 mai est la date reconnue par le parlement grec et par les Canadiennes et Canadiens d'origine grecque au Canada comme étant la journée commémorative du génocide des Grecs pontiques.

[Traduction]

Le Pont est situé sur la côte sud-est de la mer Noire, d'ailleurs « pont » signifie mer en grec. Ses liens avec la Grèce remontent à la préhistoire, à la légende de Jason et des Argonautes et à celle d'Hercule, mais pour les Grecs qui habitaient là, tout s'est tragiquement terminé en 1922 quand plus de 350 000 d'entre eux ont perdu la vie aux mains des Ottomans.

J'ai toujours dénoncé ce genre d'atrocités, ces crimes contre l'humanité, et j'ai déployé maints efforts pour faire reconnaître les génocides, y compris le génocide arménien. Il y a un mois, j'ai d'ailleurs pris la parole pour souligner que la Chambre reconnaît ce génocide depuis maintenant un an. Je poursuivrai mes efforts tant que la communauté internationale n'aura pas reconnu le génocide des Grecs du Pont.

Je terminerai sur cette citation de Richard Beeston, rédacteur diplomatique du *Times* au Royaume-Uni: « Les efforts déployés sont peut-être modestes, mais l'importance de perpétuer le souvenir des victimes dépasse la simple reconnaissance historique. »

[La députée s'exprime en grec et fournit la traduction suivante:]

[Traduction]

Que leur souvenir demeure.

[Traduction]

Nous n'oublierons jamais.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, les événements survenus ici, à la Chambre du peuple, ces dernières semaines sont attristants.

Hier, on a donné un sursis à un gouvernement corrompu. La corruption du gouvernement nous a été révélée, non par des allégations, comme les libéraux aiment le prétendre, mais par les confessions de libéraux haut placés, lors de témoignages sous serment.

Le ministre de l'Immigration a accusé des députés de l'opposition de racisme et d'actes répréhensibles pour ensuite avouer son erreur en s'excusant du bout des lèvres. Un peu plus tard, il a autorisé la divulgation de documents confidentiels à des fins politiques, mais il fait toujours partie du Cabinet.

Les libéraux se sont ensuite lancés dans de folles dépenses avec l'argent des contribuables, l'argent du peuple, pour acheter des votes à la Chambre afin de s'accrocher au pouvoir. Le gouvernement libéral doit tout simplement arrêter de se comporter ainsi.

Le gouvernement donne le ton à la Chambre par son comportement, son honnêteté et son intégrité, ou plutôt par son manque d'honnêteté et d'intégrité. Quelle triste réalité!

•(1110)

LE PRIX DE LA FORESTERIE

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais prendre l'occasion de rendre hommage à Trevor Connors, un étudiant de ma circonscription, Madawaska—Restigouche.

Le 10 février, la section des Maritimes de l'Institut forestier du Canada a décerné un anneau en argent à Trevor. Cet anneau est décerné à ceux qui ont terminé un programme d'études reconnu en foresterie. Trevor fait partie de la promotion de 2005 du baccalauréat en foresterie de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à féliciter Trevor de l'honneur qui lui a été conféré et je lui souhaite bonne chance dans tous ses projets.

[Français]

Félicitations à Trevor et bonne chance pour le futur.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, pour la première fois depuis des mois les Canadiens vaquent à leurs occupations, confiants que le Parlement, leur Parlement, travaille une fois de plus en leur nom, et de façon constructive.

Pourquoi? Parce que le budget du NPD, qui comprend un financement pour les citoyens et pour l'environnement, a été adopté hier soir. Il prévoit un financement pour le logement abordable et les familles, il prévoit la réduction des frais de scolarité et une meilleure formation pour que les étudiants obtiennent des compétences solides et de meilleurs emplois, un environnement plus sain grâce au transport en commun, ainsi que des sommes pour combattre la pauvreté dans le monde.

Les Canadiens attendent ce jour depuis longtemps. C'est la première fois dans l'histoire politique canadienne qu'un budget néo-démocrate est adopté au gouvernement fédéral, depuis le jour de la création même du parti — qui s'appelait à l'époque la CCF — en 1933, en plein milieu de la grande crise économique. À l'époque, ce fut un renouvellement de l'espoir des Canadiens, et aujourd'hui, les Canadiens ont de nouveau espoir, et ils s'attendent à ce que nous mettions en oeuvre ce budget équilibré le plus tôt possible.

* * *

LES FINANCES

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, les Canadiens ont été témoins d'une orgie de dépenses sans précédent de la part du gouvernement fédéral, au rythme de près de 1 milliard de dollars par jour. Les ententes de 4,6 milliards de dollars avec le NPD et de 5,75 milliards de dollars avec Dalton McGuinty en sont les exemples les plus frappants.

Ces dépenses m'ont amené à me demander ce que représentait, en fait, 1 milliard de dollars? Un milliard de dollars équivaut à 1 000 millions de dollars. Cette somme suffirait pour verser des récompenses de 1,8 million de dollars pour résoudre chacun des meurtres commis au Canada l'année dernière. Elle suffirait pour assurer le financement de tous les tribunaux du Canada pendant une année, et l'excédent permettrait de faire l'acquisition de 20 appareils IRM pour autant d'hôpitaux qui en ont besoin.

Article 31 du Règlement

Le premier ministre se vante de la réputation de gestionnaire financier prudent qu'il avait su se tailler au cours des dix années pendant lesquelles il a occupé les fonctions de ministre des Finances. En moins de trois semaines, les Canadiens l'ont pourtant vu détruire à lui seul cette réputation en tentant désespérément de s'accrocher au pouvoir.

Il faut que le premier ministre comprenne ce qui s'est vraiment produit à la Chambre hier soir. Il n'a pas reçu l'absolution pour ses actes impardonnables. Il a simplement obtenu un sursis. En effet, ce n'est qu'une question de temps avant que les électeurs canadiens rendent leur verdict sur ses fautes indignes.

* * *

[Français]

LE 25^E ANNIVERSAIRE DU RÉFÉRENDUM DE 1980

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, il y a 25 ans aujourd'hui, le Québec tenait un premier référendum sur son avenir politique.

Nous avons tous en la mémoire l'image d'un René Lévesque qui, tentant d'atténuer la peine de milliers de souverainistes, entonnait *Gens du pays*, et de sa voix rauque leur disait: « Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire à la prochaine fois. »

Depuis 1980, le Québec a poursuivi sa marche en avant. Sans jamais se renier, il a gagné en unité et en confiance depuis 25 ans. Il est devenu une société encore plus ouverte sur le monde, encore plus diversifiée et encore plus inclusive.

Malgré les reculs qu'on a tenté de leur imposer, les Québécoises et les Québécois n'ont jamais cessé de progresser. Le Québec est aujourd'hui plus prêt que jamais à prendre son destin en mains et à parler en son nom au sein du concert des nations.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour triste, qui marque le deuxième anniversaire de la fermeture de la frontière américaine au bétail, au boeuf et aux autres produits de ruminants canadiens. Pendant cette période, nos producteurs et leurs partenaires commerciaux ont enduré des souffrances indicibles sur les plans personnel et financier.

Ils ont énormément souffert à cause des mercenaires du libre-échange du sud de la frontière. Ils ont souffert à cause des politiciens protectionnistes. Ils ont souffert à cause du gouvernement libéral qui n'a pas su gérer la crise agricole, l'une des pires de toute l'histoire du Canada.

Je saisis cette occasion pour féliciter tous les producteurs de bovins et d'autres ruminants de leur courage pendant cette épreuve. Leurs doléances ont cependant été entendues. Ils peuvent se rassurer. Mes collègues de l'opposition officielle et moi-même avons pris l'engagement de poursuivre nos efforts et de trouver des solutions constructives qui permettront de repositionner cette industrie.

Questions orales

●(1115)

[Français]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, s'appuyant sur une logique qui aurait fait sourciller George Orwell lui-même, mes collègues d'en face s'apprêtent à célébrer le 25^e anniversaire du cuisant échec de la cause souverainiste lors du référendum de 1980.

Après deux défaites référendaires, mes collègues du Bloc québécois s'obstinent à renier la démocratie et à ne pas reconnaître la volonté des Québécois.

Néanmoins, comme le souligne ce matin le ministre des Affaires étrangères dans *Le Devoir*, force est de constater que même le camp souverainiste épouse maintenant les valeurs libérales.

Les collègues du Bloc et leurs acolytes péquistes tentent aujourd'hui de s'approprier l'idéal de la société multiculturelle inclusive, au sein de laquelle les individus de toutes races, de toutes langues et de toutes religions trouvent un climat propice à l'épanouissement.

Mieux vaut tard que jamais, je suppose, mais je fais le pari que nos concitoyens se souviendront des vraies origines de cette philosophie. Pour ma part, je me souviens du camp qui s'y opposait catégoriquement, il n'y a pas si longtemps.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, David Dingwall, l'homme qu'on paie maintenant pour imprimer des billets à la Monnaie royale canadienne, a été embauché par Vickers & Benson pour se servir de son influence dans le but d'obtenir plus d'argent du Programme de commandites pour une émission de télévision qui n'a été diffusée qu'en Chine. Voilà une utilisation judicieuse des fonds de commandite.

Il s'agissait là d'une infraction directe à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. L'ancien ministre des Travaux publics a eu tellement de succès qu'il a reçu 60 000 \$ en récompense en mars 1999.

Le premier ministre n'a pas attendu le rapport de la Commission Gomery pour congédier des copains de M. Chrétien comme Jean Pelletier, André Ouellet, Marc LeFrançois et Alfonso Gagliano. Quand congédiera-t-il David Dingwall?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que, comme pour toute autre allégation faite devant la Commission Gomery, nous allons faire enquête, nous allons agir de façon prudente et nous allons servir les intérêts des Canadiens. Par contre, nous ne nous lancerons pas dans une chasse aux sorcières en nous fondant sur des allégations non prouvées.

Au bout du compte, nous allons faire ce qu'il faut et nous allons nous assurer que les réputations et les intérêts des personnes en cause sont protégés, tout en servant les intérêts des contribuables canadiens.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Je remarque, monsieur le Président, que le visage du gouvernement est jaune aujourd'hui.

Le gouvernement a dit hier que le Parti libéral avait l'intention de mettre de l'argent très bientôt dans un compte en fiducie. Bien sûr,

nous croyons aussi à la « fée des dents », un autre personnage mythique qui donne de l'argent. En réalité, les promesses comme celle-là et d'autres faites par le gouvernement sont aussi vides que ce compte. Il y a une autre motion qui a fait l'objet d'un vote à la Chambre et dont le gouvernement continue de ne pas tenir compte, soit celle demandant l'établissement de ce compte.

Le Parti libéral recevra plus de 2 millions de dollars d'Élections Canada. Quand le premier ministre respectera-t-il cette motion de la Chambre? Quand déposera-t-il cet argent dans un compte en fiducie? Quand le gouvernement nous montrera-t-il l'argent?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le parti ont été très clairs à ce sujet: toute somme qui a été obtenue de façon inappropriée sera rendue aux contribuables canadiens. L'établissement d'un compte en fiducie et le dépôt de 750 000 \$ dans ce compte montrent la bonne foi du gouvernement. C'est une mesure provisoire.

Encore une fois, il est important de reconnaître que nous ne pouvons pas effectuer le transfert des fonds aux contribuables canadiens tant que nous ne connaissons pas tous les faits. C'est pourquoi il faut absolument permettre au juge Gomery de terminer son travail.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Comment le député peut-il même savoir ce que c'est que la bonne foi et la confiance, monsieur le Président?

[Français]

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à ce que l'argent remboursé au Parti libéral par Élections Canada soit versé dans le fonds en fiducie qu'il dit avoir établi?

Va-t-il enfin nous montrer l'argent ou est-ce que celui-ci était encore une promesse vide?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je dis encore une fois que si le parti a reçu des fonds inappropriés, il va rembourser les contribuables.

[Traduction]

Il est impossible de faire cela sans connaître tous les faits. L'établissement d'un compte en fiducie est un geste de bonne foi de la part du parti qui fait tout ce qu'il faut pour aller au fond de cette affaire et pour voir à ce que les contribuables canadiens soient traités de façon juste.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, ce n'est que lorsque le déclenchement d'élections est devenu une forte probabilité que les libéraux ont daigné se plier à un ordre de la Chambre les enjoignant de mettre l'argent mal acquis par le Parti libéral dans un compte en fiducie.

Mais attendez un peu! Il n'y a pas de compte puisque le solde en est encore à zéro, comme le capital de crédibilité du Parti libéral. Le gouvernement expliquera-t-il comment un compte vide peut être conforme à l'ordre de la Chambre?

●(1120)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la députée sur l'éditorial du *National Post* d'aujourd'hui. On y lit ceci:

Questions orales

Avant le vote, les conservateurs avaient déclaré qu'ils en respecteraient le résultat. Maintenant, il est temps pour eux de tenir parole. Plutôt que de tenter de créer les conditions gagnantes d'un vote de défiance au cours des prochaines semaines, tous les partis d'opposition devraient faire de leur mieux pour apporter une contribution productive aux travaux du Parlement.

Poser et reposer à nouveau constamment la même question à la Chambre est une perte de temps. Les députés de l'opposition devraient parler de soins de santé, d'éducation, d'investissements dans le logement et de certains changements positifs importants...

Le vice-président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, si les Canadiens attendent une réponse directe de la part de ce ministre, ils perdent leur temps.

J'essaie à nouveau. Le gouvernement aurait finalement dû appeler son compte en fiducie le compte « de la confiance », mais la Chambre a ordonné la création d'un compte en fiducie parce que le capital de confiance avait été épuisé dans le scandale des commandites où, selon la vérificatrice générale, toutes les règles ont été enfreintes. N'est-il pas vrai que la récente annonce de la création d'un compte en fiducie bidon n'était rien d'autre qu'une campagne de relations publiques?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, le Parti libéral a déclaré dès le départ que tous les fonds reçus de façon inappropriée seraient remboursés aux contribuables canadiens. De plus, le parti a collaboré pleinement avec le juge Gomery. Nous travaillons avec les vérificateurs du juge Gomery. Nous tenons à collaborer avec lui et à parvenir à des résultats dans l'intérêt des contribuables canadiens.

Ce sont là des allégations graves et quiconque a utilisé le nom du Parti libéral pour en retirer des gains financiers indus violera l'application de la loi dans toute sa rigueur, comme il se doit.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, malgré les 28 recommandations faites par le Comité permanent du développement des ressources humaines relatives au dossier de l'assurance-emploi, le gouvernement refuse toujours de répondre aux intérêts du Québec en implantant les bonifications proposées par le comité, alors que plus de la moitié des chômeurs n'ont pas accès aux prestations d'assurance-emploi.

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences entend-elle corriger le tir, améliorer le régime et implanter la caisse autonome d'assurance-emploi, comme le lui recommande le Comité permanent du développement des ressources humaines?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, si je pouvais citer certains extraits du rapport du comité et de la réponse du gouvernement, je mentionnerais certaines améliorations que nous avons apportées à l'assurance-emploi, par exemple: la prolongation des prestations de maternité et parentales; la suppression de la règle de l'intensité; l'élimination des multiples périodes d'attente concernant les programmes d'apprentissage; la nouvelle prestation de compassion; et trois nouveaux projets pilotes dont devraient bénéficier 220 000 personnes par année, dans les régions où le chômage est très élevé.

Ce sont là quelques exemples des améliorations que le gouvernement a apportées à l'assurance-emploi.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, c'est pour cette raison qu'il y a encore 50 p. 100 des chômeurs qui n'ont pas accès à l'assurance-emploi.

Le gouvernement refuse d'agir dans les intérêts du Québec. Après les promesses non tenues de la dernière campagne électorale, après s'être fait forcer la main en modifiant le discours du Trône, après avoir voté en comité en faveur de la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi, il écarte les recommandations du rapport du comité. Pour finir, il a opposé une fin de non-recevoir sur cette question au moment de ses négociations avec le NPD.

Qu'est-ce que le gouvernement attend pour procéder à cette réforme fondamentale dans l'intérêt du Québec?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, seulement dans le budget sur lequel nous nous sommes prononcés hier, on a prévu dans le programme de l'assurance-emploi 300 millions de dollars de plus afin d'aider 225 000 familles de partout au Canada.

Parmi les autres améliorations, mentionnons le fait que le calcul des prestations d'assurance-emploi est fondé sur les 14 meilleures semaines, le fait qu'on a haussé le seuil de travail des prestataires afin de permettre à ceux qui travaillent de gagner davantage pendant qu'ils reçoivent des prestations, la poursuite, pour une deuxième année, d'un projet pilote permettant l'octroi de prestations d'assurance-emploi pendant cinq années supplémentaires dans les régions où le taux de chômage est élevé, la prolongation de...

Le vice-président: Le député de Chambly—Borduas a la parole.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, le député sait très bien que les amendements apportés ne répondent pas aux besoins des chômeurs.

Je rappelle d'ailleurs à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences qu'elle a déjà voté en faveur des amendements au discours du Trône et qu'elle a appuyé également la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi. J'imagine que la ministre ne s'est pas prononcée à la légère et qu'elle connaissait la portée de son vote.

Je demande à la ministre de faire preuve de cohérence. Entend-elle procéder sans délai à la mise en oeuvre des ces réformes, et ce, dans le meilleur intérêt des chômeurs et chômeuses?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous avons rendu la caisse plus transparente. Nous avons accru son indépendance.

Les députés mentionnent souvent le Bureau du vérificateur général lorsqu'ils s'adressent à nous, et je leur signale que la caisse fait partie des recettes générales, comme l'a recommandé ce bureau.

Questions orales

• (1125)

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, au cours des huit dernières années, 47 milliards de dollars ont été détournés de ce fonds. C'est le temps qu'il redevienne autonome.

Le temps des études est révolu. Le temps est venu de mettre en oeuvre et d'implanter des mesures pour lesquelles la ministre s'est déjà prononcée. Le trou noir que vivent les travailleurs saisonniers, c'est maintenant qu'ils le vivent. La ministre a le pouvoir et le devoir d'agir.

Je lui demande alors ce qu'elle attend pour faire preuve de cohérence et mettre en place des mesures pour lesquelles elle s'est déjà prononcée favorablement?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. D'une part, nous avons accru les pouvoirs conférés au Bureau du vérificateur général. Celui-ci produit maintenant des rapports tous les trois mois, et le gouvernement y répond.

En l'occurrence, le Bureau du vérificateur général a dit que ce fonds faisait partie des recettes générales du gouvernement du Canada. C'est le cas depuis les années 1980. Nous avons rendu le fonds plus indépendant et transparent, mais il fait toujours partie des recettes générales du gouvernement.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, nous nous préoccupons beaucoup de l'adoption finale du projet de loi budgétaire qui a été adopté hier à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons travaillé très fort pour y apporter des améliorations et il est maintenant passé à l'étape suivante. Nous sommes disposés, de notre côté du moins, à travailler aussi longtemps qu'il le faudra au cours du printemps pour faire adopter ce budget et nous assurer qu'il ne traînera pas trop longtemps, comme c'est souvent le cas pour les projets de loi budgétaires.

Quelles mesures, quelles stratégies et quel calendrier le gouvernement est-il prêt à proposer pour garantir que le budget pourra être entièrement mis en oeuvre ce printemps ou au début de l'été?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes fermement engagés à ce que les projets de loi budgétaires soient adoptés avant la fin de la présente session, et nous tenons à notre engagement. Hier soir à la Chambre, les députés ont appuyé ces deux projets de loi qui ont été approuvés en principe. Les projets de loi ont maintenant été renvoyés au comité pertinent, et le processus législatif habituel suit son cours.

Les députés ont appuyé l'aide prévue aux chapitres des villes, des services de garde, de l'environnement, du logement abordable et de l'éducation postsecondaire. Nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer que la Chambre adoptera les projets de loi le plus rapidement possible et que le budget entrera en vigueur d'ici la fin de la présente session.

[Français]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse. Toutefois, le problème avec les

budgets et les projets de loi de la sorte, c'est que cela prend longtemps avant qu'ils soient adoptés en troisième lecture.

Nous voulons écouter, encore une fois, ce que le gouvernement va faire exactement pour s'assurer que ces projets de loi seront adoptés au cours de cette session. Nous serons ici pour travailler. Est-ce que le gouvernement va faire la même chose?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, naturellement, le gouvernement est heureux du vote d'hier soir ainsi que l'ensemble des Canadiens. J'apprécie la question posée par le chef du Nouveau Parti démocratique.

Maintenant, ce projet de loi est rendu en comité. Je peux vous assurer que le gouvernement, par l'intermédiaire de son leader, va faire tout ce qui est nécessaire pour accélérer l'adoption de ce projet de loi, tel que le processus législatif nous l'impose.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, les libéraux nous répètent chaque jour qu'ils attendent le rapport du juge Gomery pour enfin agir. En même temps, ils font tout pour discréditer le travail de la commission. Ce gouvernement laisse entendre, à tort, que la commission coûtera plus cher que prévu et remet en cause l'impartialité du juge Gomery.

Pourquoi ce gouvernement cherche-t-il à discréditer et mettre un terme à l'enquête du juge Gomery sur ce scandale libéral?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, les affirmations faites par le député d'en face sont complètement fausses. Non seulement ce gouvernement a mis en place la Commission Gomery, mais il supporte tout le travail fait par le juge Gomery. Le gouvernement est prêt à assumer tous les frais nécessaires pour que l'ensemble des Canadiens aient les faits sur la table avant qu'ils émettent leur jugement sur ce qui s'est passé dans le dossier des commandites.

• (1130)

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, regardons les faits. Le gouvernement libéral s'adonne à une autre campagne de salissage; il s'en prend maintenant au juge Gomery.

Dans le cadre des audiences qu'il a tenues hier, le juge Gomery a dit clairement qu'il respectait le budget prévu alors que des fuites laissent entrevoir que le gouvernement se plaint des coûts élevés de l'enquête. En fait, le gouvernement a parlé d'un dépassement des coûts de l'ordre de 40 millions de dollars. Voilà de toute évidence une tentative en vue de discréditer le juge Gomery.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de miner l'enquête sur le scandale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit, et le compte rendu en témoigne, que la Commission Gomery vaut bien les coûts qu'elle entraîne pour les contribuables canadiens puisqu'elle permettra de changer la culture gouvernementale. C'est en allant au fond des choses et en modifiant fondamentalement le mode de gouvernance que nous pourrions assurer des bénéfices à des générations de Canadiens.

Questions orales

Le premier ministre, le gouvernement, notre parti et moi-même appuyons le juge Gomery dans son travail. En fait, la coopération avec le juge Gomery a entraîné des dépenses additionnelles de quelque 40 millions de dollars, dépenses engagées par le ministère des Travaux publics, le ministère de la Justice, le Conseil du trésor et le Bureau du Conseil privé. Ce sont ces dépenses qui expliquent l'écart par rapport au budget.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, Alfonso Gagliano, ami du premier ministre, unit maintenant ses efforts à ceux de l'ancien premier ministre pour faire interrompre les travaux de la Commission Gomery.

Il semble que certains libéraux ne soient pas aussi impatients que d'autres de connaître la vérité. Le premier ministre a déjà chanté les louanges de M. Gagliano. Va-t-il maintenant lui demander de mettre un terme à sa tentative de camouflage?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une fois encore, le gouvernement a adopté une position claire. Nous voulons laisser le juge Gomery terminer son travail et tirer ses conclusions, pour que les Canadiens sachent la vérité.

Hier, le *Toronto Star* indiquait que les Ontariens étaient heureux de la décision du premier ministre d'annuler le Programme de commandites, de congédier des personnes qui y étaient liées et de nommer le juge Gomery. Le journal ajoute:

Le budget [du premier ministre] a également reçu un accueil favorable, même de la part [du chef de l'opposition] au début. L'alliance entre le Parti conservateur et le Bloc québécois rebute les Ontariens [...] Mis à part les enragés de la politique, à Ottawa, rares sont ceux qui souhaitent la tenue d'élections maintenant. La plupart des gens veulent tout simplement que le Parlement continue de gouverner, d'abord en adoptant le budget.

En votant contre le budget, hier, ils ont voté contre les intérêts de l'Ontario.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, on dit aux électeurs canadiens et ontariens que le juge Gomery fera toute la lumière sur le scandale libéral, mais, en coulisses, l'ami du premier ministre et l'ancien premier ministre lui-même ne ménagent aucun effort pour réduire la Commission Gomery au silence.

Le premier ministre, qui a déjà exprimé son admiration pour son pote, Alfonso, a-t-il appelé ce ministre en disgrâce et l'ancien premier ministre pour leur dire de cesser leurs agissements?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que c'est le premier ministre qui a congédié Alfonso Gagliano. C'est également lui qui a créé la Commission Gomery, qu'il appuie sans équivoque.

D'autres partis, notamment les conservateurs, le Bloc ou les séparatistes au Québec, ont également fait l'objet d'allégations. Ils n'en ont cependant pas tenu compte et ne les prennent pas au sérieux.

Nous prenons ces allégations au sérieux. Elles font l'objet d'une enquête approfondie. Nous veillerons à ce que le gouvernement et notre parti prennent les mesures qui s'imposent, à la différence du parti d'en face qui, lui, tente simplement de se faire du capital politique à peu de frais à la Chambre.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, la Fédération des producteurs de bovins du Québec estime

que les producteurs québécois ont cumulé 280 millions de dollars de pertes non compensées depuis le début de la crise de la vache folle. Michel Dessureault, le président de la fédération, juge que l'aide de ce gouvernement ne répond pas aux besoins du Québec. Cette semaine encore, il affirmait que « les programmes du fédéral [...] n'ont pas fait la job ». Or, l'achat de l'abattoir Colbex par les producteurs agricoles permettrait de régler le problème de la vache de réforme au Québec.

Quand le ministre cessera-t-il de se réfugier derrière le manque de souplesse de ses programmes pour éviter de faire sa part, ce qui permettrait de garantir un prix plancher pour la vache de réforme?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier à la Chambre, et comme nous l'avons fait savoir très directement à l'UPA et à d'autres intéressés au Québec, si les producteurs achètent l'abattoir et souhaitent augmenter sa capacité de transformation, nous avons des programmes pour les épauler.

[Français]

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, deux ans après la fermeture de la frontière américaine aux importations de boeuf canadien, on attend toujours des mesures permettant d'aider concrètement les producteurs du Québec.

Comment le ministre peut-il expliquer que l'aide maintes fois promise se fasse toujours attendre?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, des programmes ont été établis et ils profitent aux producteurs du Québec. Ils profitent d'ailleurs aux producteurs de l'ensemble du pays. Tous ces programmes, qu'il s'agisse du PATI, établi en mars 2004, du PRA, établi récemment en mars 2005, ou de la Stratégie de repositionnement que nous avons annoncée en septembre 2004, ont fonctionné à l'avantage des producteurs et du secteur en général, notamment au Québec.

* * *

● (1135)

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, à quelques jours du début de la Conférence sur le Protocole de Cartagena sur la biosécurité qui se tiendra à Montréal, le gouvernement canadien a refusé un visa au négociateur pour l'Afrique, le Dr Tewolde, de l'Éthiopie. Cette conférence revêt un grand intérêt pour le Québec puisque Montréal accueille déjà le secrétariat de la Convention sur la biodiversité des Nations Unies.

Dans ce contexte, est-ce que le gouvernement entend réviser sa décision et accorder au Dr Tewolde le visa réclamé?

[Traduction]

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les députés, toute demande de visa fait l'objet d'une étude approfondie. Dans ce cas particulier, on n'a pas accordé de visa.

Questions orales

Nos agents des visas sont très compétents et ils jouissent d'un certain pouvoir discrétionnaire. S'ils jugent qu'une demande de visa ne correspond pas aux critères prévus par le règlement ou par nos lignes directrices, ils n'ont pas d'autre choix que de refuser.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le comportement du Canada est inacceptable et pourrait mettre en péril le statut de Montréal comme ville où siège le secrétariat de la Convention sur la biodiversité des Nations Unies.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères est conscient qu'en refusant le visa au Dr Tewolde, il a non seulement commis un impair diplomatique, mais il sabote les efforts de rayonnement international de Montréal et du Québec?

[Traduction]

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je crois que je viens tout juste de répondre. Nous ne formulons pas de commentaire sur les cas particuliers de demandes de visas. Ce serait injuste pour le demandeur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, j'ai demandé récemment au ministre ce que le gouvernement faisait pour assurer l'avenir de la base des Forces canadiennes de Goose Bay. Il a répondu que le premier ministre et lui-même étaient intervenus personnellement auprès de chacun des ministres de la Défense étrangers.

Pourtant, ce matin, en entrevue radiophonique, le ministre n'était toujours pas en mesure de faire état de quelque engagement ferme que ce soit envers la base de Goose Bay et la population du Labrador. Il ne suffit pas de penser qu'on pourra convaincre des militaires étrangers de revenir à la base de Goose Bay.

Pourquoi le ministre est-il prêt à voir les activités de la base continuer à péricliter, amoindrissant ainsi le bien-être économique du Labrador?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'évaluation du député repose sur des faits erronés. Le ministre de la Défense nationale collabore avec ses homologues d'autres pays ainsi qu'avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour faire avancer le dossier de Goose Bay. Je peux assurer au député qu'on le tiendra au courant de ce qui se passe dans ce dossier important.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, en fait, le gouvernement libéral s'intéresse peu à la base de Goose Bay, sauf en période électorale.

Lorsque les libéraux ont pris le pouvoir, en 1993, la présence des alliés représentait des recettes de près de 80 millions de dollars. Cette année, elle ne rapportera que 23 millions de dollars. Si la tendance se maintient, l'entraînement à la base de Goose Bay prendra fin et la base disparaîtra.

Les libéraux font plein de promesses, mais ils ne les tiennent pas. Compte tenu de leur bilan désolant, pourquoi la population de Terre-Neuve-et-Labrador devrait-elle les croire?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député se contredit d'une question à l'autre. Nous ne pouvons pas, d'un côté, travailler fort, de concert avec nos alliés et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, pour résoudre le problème, et de l'autre, comme

le député le prétend, ne pas y prêter attention. Le député devrait vérifier les faits.

Voilà ce que le gouvernement fait pour que la base Goose Bay demeure un aspect fondamental de nos forces armées et de nos capacités de défense.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, au Comité des opérations gouvernementales, l'ancien PDG et grand distributeur des faveurs libérales, André Ouellet, a admis, sous serment, qu'il avait omis de communiquer des reçus pour des dépenses de près de 200 000 \$ aux vérificateurs de Revenu Canada. Tout autre Canadien qui déclarerait des dépenses sans produire de reçus recevrait immédiatement des autorités de Revenu Canada un avis de cotisation visant ses avantages imposables.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre aujourd'hui pourquoi les règles sont différentes pour les bénéficiaires de nominations politiques libérales et pour tous les autres contribuables?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a déjà dit à la Chambre, l'Agence du revenu du Canada est en train de vérifier le dossier du président de la Société canadienne des postes. Elle s'acquittera de ses fonctions et, comme elle le fait pour tout autre contribuable, elle prendra toutes les mesures voulues pour faire respecter la loi.

● (1140)

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, tout cambrioleur a besoin d'un bon complice qui agit de l'intérieur.

Les règles sont sévères pour tous les contribuables, mais elles le sont beaucoup moins pour les amis du pouvoir. D'après les règles de Revenu Canada, nous sommes coupables jusqu'à preuve du contraire. Si nous ne pouvons produire les reçus, les déductions réclamées sont refusées. Mais il semble que ce soit différent pour André Ouellet.

Le ministre se retranche depuis huit mois derrière cette vérification qui lui sert d'écran de fumée. Depuis huit mois, il se fait le complice des tactiques d'évitement fiscal de M. Ouellet.

Pourquoi tous les autres contribuables sont-ils soumis à des règles différentes de celles qui s'appliquent à M. Ouellet?

[Français]

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas un vérificateur, ni non plus mon honorable collègue. Cependant, je sais que cela prend du temps. Je pense qu'il faut que les vérificateurs mettent beaucoup d'efforts pour compléter leur étude.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, le Parlement a appuyé les deux projets de loi portant sur le budget à l'étape de la deuxième lecture. Les députés libéraux ont voté pour l'Accord atlantique en appuyant ces deux projets de loi.

Par ailleurs, les conservateurs ont voté contre un des projets de loi portant sur le budget, sachant pertinemment qu'un vote contre l'un ou l'autre de ces projets de loi constituait un vote contre l'accord. Le budget renferme de nombreuses initiatives qui sont importantes pour les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre pourrait-il leur dire quelles sont les conséquences du vote d'hier soir pour eux?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, l'accord sur les hydrocarbures extracôtières permet aux habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador de recevoir toutes les recettes provenant de leurs ressources extracôtières. Hier soir, nous avons franchi une étape importante vers la concrétisation de cet accord.

Comme le premier ministre l'a dit, nous devons maintenant agir dans un esprit de collaboration. J'exhorte tous les partis à assurer l'adoption rapide du budget, qui englobe l'accord. Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ne méritent rien de moins.

* * *

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Depuis des décennies maintenant, la démocratie au Canada permet l'existence de nombreux partis politiques, mais notre système électoral n'est conçu que pour deux partis. C'est ainsi que nous avons un système dysfonctionnel et injuste.

Maintenant que nous avons une nouvelle ministre responsable du Renouveau démocratique, le leader du gouvernement à la Chambre des communes va-t-il nous garantir que la réforme électorale va devenir une grande priorité du gouvernement?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député sera peut-être déçu que je réponde encore à sa question. Cependant, étant donné les résultats du référendum en Colombie-Britannique cette semaine, il est tout à fait évident que dans cette province au moins, les gens ont soif de changement. Cela cadre parfaitement avec ce que le gouvernement essaie de faire.

Comme les députés s'en rappellent, l'automne dernier, à la suite d'un vote unanime à la Chambre des communes, les députés ont chargé un comité de proposer une façon de consulter les Canadiens sur le renouveau démocratique et la réforme électorale. Nous attendons impatiemment le rapport du comité. Entre-temps, le gouvernement se prépare, afin que nous puissions aller de l'avant...

Le vice-président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, à son tour, le ministre est peut-être déçu de ne plus être responsable de ce dossier.

Cependant, le comité chargé de préparer un rapport envisage la mise en oeuvre d'une réforme électorale d'ici à la fin de la présente année civile. Si le gouvernement reçoit une telle recommandation du comité, va-t-il l'accepter et y donner suite?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement

Questions orales

est très sérieux dans ce dossier. Cependant, nous ne pouvons faire des conjectures sur ce qu'un comité recommandera ou décidera, et nous ne sommes pas sur le point de le faire.

Le gouvernement attend le rapport et la recommandation de ce comité, mais nous procédons à des diagnostics pour trouver les causes profondes des défis auxquels notre système démocratique et nos institutions font face.

Nous serons prêts à agir en nous basant sur les recommandations que nous allons recevoir du comité et nous veillerons à ce que les Canadiens participent activement au processus d'examen du renouveau démocratique et de la réforme électorale.

* * *

LA JUSTICE

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, un récent rapport de la GRC et du ministère de l'Immigration présente le Canada comme une cible de choix pour les passeurs de clandestins à cause de notre généreux système d'immigration. Nombre de personnes s'engagent à leur insu dans un esclavage sexuel et économique pour rembourser les frais allant de 20 000 \$ à 50 000 \$ qu'exigent leurs ravisseurs.

Le Canada ne peut plus fermer les yeux devant cette victimisation. Quand le gouvernement cessera-t-il de tergiverser et s'empressera-t-il d'adopter une mesure législative efficace pour faire cesser le passage de clandestins?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, en fait, pas plus tard que l'autre jour, le procureur général des États-Unis, M. Gonzales, était ici à Ottawa et les deux gouvernements ont réitéré leur engagement à lutter contre ce fléau qu'est le trafic de personnes.

Le gouvernement entend miser sur la coopération en collaborant avec ses partenaires américains et internationaux au sujet des questions relatives à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne ce crime terrible et odieux que constitue le trafic de personnes, que nous appelons le nouvel esclavage.

● (1145)

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, le Canada est devenu une destination de choix pour le marché du trafic de personnes. De plus en plus de preuves montrent qu'il y a un lien entre ce trafic et le crime organisé transnational, les organisations terroristes et le mouvement d'individus qui posent une menace directe pour la sécurité du Canada et des Canadiens.

Au lieu de préparer des mesures flasques qui ne verront probablement jamais le jour, le gouvernement s'engagera-t-il à présenter des mesures législatives musclées qui mettront un terme au trafic de personnes?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée d'en face ne semble pas se rendre compte que le gouvernement a présenté une vaste mesure législative pour lutter contre le trafic de personnes.

*Questions orales***LE DROIT D'AUTEUR**

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, le Canada est un paradis pour les disques et les vidéodisques numériques, les vidéos et les jeux vidéos contrefaits. Des produits illégaux valent des millions de dollars traversent nos frontières chaque jour.

Hier, la Cour d'appel fédérale a fait un pas de plus afin de protéger le droit d'auteur. Les tribunaux font leur travail. Toutefois, plus tôt ce mois-ci, les États-Unis ont placé le Canada sur une liste de surveillance avec 14 autres pays et ont ordonné la tenue d'une enquête spéciale.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis fin à l'importation illégale de produits culturels?

L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons en considération la décision de la Cour d'appel fédérale. Comme les députés le savent, lors de la dernière session parlementaire, nous avons présenté un rapport unanime du Comité permanent du patrimoine canadien sur la réforme du droit d'auteur.

Plus tôt cette année, en avril, le ministre de l'Industrie et la ministre du Patrimoine canadien ont déposé une déclaration commune portant sur le processus qui sera suivi. Comme le leader à la Chambre l'a dit, nous présenterons au cours du printemps un projet de loi visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Mais quand allons-nous resserrer le contrôle aux frontières, monsieur le Président?

Une descente de la GRC dans un centre commercial, à Markham, a donné lieu à une saisie de disques et de vidéodisques numériques illégaux d'une valeur de 800 000 \$. Toutefois, quelques jours plus tard, il y avait autant de ces produits sur les étagères. Des films illégalement enregistrés dans un cinéma montréalais alimentent le marché mondial du film contrefait. En raison de ses contraventions inefficaces et de l'absence de lois musclées, le Canada est, avec la Chine, un pays sous surveillance où la protection des droits de propriété intellectuelle est tout à fait inadéquate.

Que fera le gouvernement pour assurer que les États-Unis mettent fin à leur enquête sur le Canada?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est bien au fait du trafic de produits de contrefaçon. La semaine dernière, j'ai rencontré des représentants de l'Association canadienne de normalisation, de la GRC et de l'Agence des services frontaliers du Canada, à Toronto.

Nous sommes très préoccupés du fait que non seulement des produits de contrefaçon traversent les frontières aux quatre coins de la planète, au mépris des droits de propriété intellectuelle, mais aussi que des produits censés ne présenter aucun danger, comme les appareils électriques, qui arborent le sceau de l'Association canadienne de normalisation, ne sont pas sûrs. Le gouvernement prend des mesures dans cet important dossier.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier des garderies, il n'y a toujours pas de négociations sérieuses entre Ottawa et Québec. Pourtant, comme l'affirmait en début de semaine le ministre du Québec, Benoît Pelletier, la demande du Québec est simple et peut se régler rapidement. Il suffit

pour Ottawa de reconnaître le droit du Québec à recevoir l'argent fédéral sans condition.

Qu'attend maintenant le gouvernement pour régler avec le Québec et lui remettre, sans condition, les sommes auxquelles il a droit?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le Bloc québécois n'a pas la bonne information. Les fonctionnaires des deux gouvernements se parlent de façon continue à l'heure actuelle pour en arriver à une entente concernant les services de garde. Nous avons toujours dit que le Québec était pionnier en la matière et que nous allions reconnaître ce fait.

De plus, nous avons dit que nous étions tout à fait capables d'en arriver à une entente avec le gouvernement du Québec. C'est pour cette raison que les discussions se poursuivent à l'heure actuelle.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est peut-être le premier en matière de garderies, mais c'est peut-être le dernier à recevoir l'argent.

Le réseau québécois est un modèle exemplaire et reconnu comme tel par l'OCDE. Le 14 décembre dernier, le premier ministre affirmait que le Québec recevrait l'argent des garderies rapidement et sans condition. Cela était pourtant clair à ce moment-là.

Qu'attend maintenant le gouvernement pour le régler rapidement?

• (1150)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Je suis très contente d'annoncer qu'on a déjà signé des accords avec cinq provinces. Ce sont de très bons accords en principe, et nous sommes...

Des voix: Oh, oh!

Mme Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, ils ne veulent pas écouter, mais ce n'est pas grave. On sait que les négociations continuent. Nous allons continuer à négocier et nous aurons les mêmes résultats que nous avons eus avec les cinq autres provinces. Nous allons signer un accord.

* * *

[Traduction]

LA RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCE ÉTRANGERS

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, la Fondation canadienne des relations raciales est d'avis qu'en refusant de reconnaître les titres de compétence obtenus à l'étranger, les ordres professionnels font preuve de racisme systématique. Depuis 1993, nous réclamons une solution à ce problème. Pourtant, le gouvernement ne fait pratiquement rien et se contente de belles paroles. Pourquoi? Pour quelle raison n'agit-on pas?

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre du Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers, nous collaborons avec les provinces, les territoires, les organismes de réglementation, les conseils sectoriels, les associations professionnelles et d'autres acteurs du domaine pour mieux reconnaître l'expérience de travail, les titres et les compétences acquis à l'étranger.

Nous avons déjà consacré 68 millions de dollars pour améliorer la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Nous réalisons des progrès importants, notamment dans le cas des infirmiers, des médecins et des ingénieurs.

*Questions orales***LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, le First Nations Technical Institute, situé dans ma circonscription, est un des collèges canadiens les plus en vue dans son domaine. Or, sa survie est sérieusement menacée par la diminution des fonds gouvernementaux. Des gens perdent leur emploi en ce moment même. Des étudiants inscrits à des programmes pluriannuels sont renvoyés et ce phare de l'enseignement autochtone est au bord de l'effondrement et de la fermeture.

Le ministre des Affaires indiennes s'engagera-t-il aujourd'hui à rétablir complètement — et j'insiste, complètement — le financement destiné aux Premières nations de Tyendinaga?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à améliorer l'enseignement offert aux étudiants des Premières nations. Cela fait partie de la table ronde. Nous avons déjà prévu 1 million de dollars cette année afin d'appuyer le programme d'études postsecondaires du First Nations Technical Institute.

Les responsables ont examiné le plan d'affaires de l'institut et nous étudions actuellement une nouvelle proposition visant à affecter 600 000 \$ supplémentaires au soutien des programmes.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre d'État pour le Nord canadien.

Le 19 avril 2004, les chefs autochtones ont rencontré des ministres et des parlementaires fédéraux, y compris le premier ministre, afin de discuter des façons de collaborer en vue d'améliorer la qualité de vie des autochtones.

Le gouvernement a dit qu'il était déterminé à changer notre façon de traiter les autochtones. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises depuis la table ronde pour apporter des changements significatifs dans la vie des autochtones du Canada?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a réitéré son intention de rencontrer les chefs autochtones nationaux plus tard ce mois-ci. Au cours de la dernière année, des séances de suivi ont eu lieu au sujet de six domaines stratégiques clés cernés lors de la table ronde, soit la santé, l'éducation, l'apprentissage continu, le logement, les possibilités économiques, les négociations et l'obligation de rendre compte des résultats.

Nous avons hâte, à notre prochaine réunion de réflexion, de discuter des prochaines étapes du renouvellement de nos relations avec les autochtones du Canada. Ensemble, nous allons combler l'écart entre...

Le vice-président: Le député de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission a la parole.

* * *

LES PÊCHES

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, lorsque le Comité des pêches a déposé son rapport sur la désastreuse saison de pêche au saumon sockeye de 2004, il y a inclus, avec ses 12 recommandations unanimes, une demande de réponse dans les 60 jours. Le comité l'a fait parce qu'il jugeait nécessaire de remédier à certains graves problèmes avant le début de la saison 2005.

Les 60 jours arrivent à échéance demain. Le ministre va-t-il nous dire aujourd'hui s'il va continuer de nous ignorer ou s'il va donner suite à nos recommandations?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que j'appréciais le travail du comité et son rapport. Je l'ai examiné, et nous déposerons une réponse au moment opportun.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, espérons que le gouvernement déploiera autant d'efforts pour assurer la survie du saumon du Pacifique qu'il le fait pour assurer sa propre survie.

Notre rapport et l'examen d'après-saison du juge Williams ont mis en évidence l'existence d'un grave problème d'application des règles et ont demandé d'intensifier les efforts à cet égard. Or, un document interne de Pêches et Océans a révélé l'existence d'un plan de réduction du nombre d'agents des pêches dans la région du Pacifique, ce qui est très inquiétant pour l'avenir de cette ressource.

Pourquoi le ministre persiste-t-il à refuser de corriger le problème et de s'engager réellement à assurer une bonne application des règles dans le secteur du fleuve Fraser?

• (1155)

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que ses propos ne correspondent pas aux faits. Ce n'est pas ainsi qu'on fera les choses. Il sait, par exemple, que nous concentrons nos efforts sur le fleuve Fraser. Nous accorderons peut-être moins d'attention aux chalets et à leurs quais ou aux agriculteurs et à leurs caniveaux, mais c'est pour mieux nous arrêter aux questions importantes qui concernent la pêche sur le fleuve Fraser.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, les intérêts du Québec sont mal servis. Les personnes âgées ont été flouées au cours des 12 dernières années et n'ont toujours pas reçu l'argent qui leur est dû. Ce gouvernement se vante de l'argent qu'il destine aux personnes âgées dans son budget, et pourtant, refuse toujours de rembourser les 68 000 personnes âgées qui ont été privées du Supplément de revenu garanti.

Comment le premier ministre peut-il lancer des milliards de dollars à droite et à gauche alors qu'il a une dette aussi importante envers les aînés?

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, je connais l'intérêt du député pour les personnes âgées, car nous en avons parlé plus tôt cette semaine. Le député sait aussi que le gouvernement est déterminé à améliorer la situation de nos concitoyens âgés à faible revenu. Le budget, contre lequel le député a malheureusement voté hier soir, prévoit une somme de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans à l'intention des personnes âgées à faible revenu, en particulier dans sa région. Cette aide sera fort bénéfique pour de nombreuses personnes, qui, comme le député, tiennent à avoir un bon niveau de vie.

Privilège

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, de plus en plus de citoyens s'étonnent de découvrir que le Bloc québécois s'entête à s'opposer au projet de loi C-9 qui vise, entre autres, à faciliter l'accès aux fonds fédéraux pour venir en aide aux régions affligées par des problèmes économiques.

Le ministre peut-il expliquer en quoi l'obstruction systématique du Bloc risque de porter préjudice au développement économique des régions du Québec?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, cela dérange évidemment le Bloc québécois que nous soyons présents sur le terrain avec nos 14 bureaux régionaux. Cela les dérange que nous soyons à l'écoute des régions, de leurs maires, de leurs gens d'affaires, de leurs intervenants en économie sociale et de leurs entrepreneurs. Cela les dérange que notre utilité soit reconnue car cela dérange leur ambition de marginaliser l'intervention du gouvernement du Canada pour le bien des régions du Québec.

Cependant, si les gens des régions du Québec sont heureux du travail efficace que nous faisons, cela ne me dérange pas trop que cela dérange le Bloc. Nous n'abdiquons pas nos responsabilités en matière de développement régional parce que le Bloc l'aurait souhaité.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice continue de faire courir des risques à nos enfants. Il sait que les experts recommandent de faire passer l'âge du consentement aux relations sexuelles de 14 à 16 ans. Il sait que les pédophiles de divers pays viennent au Canada du fait que nous sommes l'un des rares pays où l'âge du consentement est de 14 ans.

Quand le ministre de la Justice va-t-il véritablement protéger nos enfants en portant l'âge du consentement de 14 à 16 ans?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face ne semble pas tenir compte du fait que toute relation sexuelle non consensuelle, indépendamment de l'âge, constitue une agression sexuelle; que l'âge de 18 ans est celui qui s'applique dans le cas de toute conduite sexuelle prédatrice concernant la prostitution d'un enfant vulnérable et d'autres situations du genre; que, dans notre nouvelle mesure législative, nous avons recommandé une nouvelle catégorie pour assurer la protection contre l'exploitation sexuelle. Si les députés d'en face permettent l'adoption de la mesure, ils auront obtenu la protection qu'ils souhaitent.

* * *

[Français]

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, l'Agence du revenu du Canada procède présentement à une restructuration des services dans l'ensemble de ses bureaux et centres fiscaux à travers le Canada. Au Québec, plusieurs citoyens situés en région, comme Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Rimouski et Chicoutimi, seront amputés d'un service de première ligne important.

Le ministre du Revenu national peut-il comprendre que les contribuables des régions au Québec ont droit aux mêmes services que les contribuables des grands centres?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens bénéficient d'un des tarifs postaux les moins élevés dans le monde industrialisé, car Postes Canada mène ses opérations avec la plus grande efficacité possible.

Le réseau postal de Postes Canada a beaucoup évolué au cours des dernières années, dans toutes les régions du pays. Selon les améliorations apportées aux opérations du traitement du courrier au Québec, Postes Canada pourra maintenir ou améliorer le service à la clientèle de la région touchée. Les conventions collectives seront respectées et ces changements opérationnels ne causeront pas de pertes d'emplois.

* * *

● (1200)

[Traduction]

LE BUDGET

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je cherche à comprendre un peu mieux ce que compte faire le gouvernement en ce qui concerne l'adoption des projets de loi d'exécution du budget.

Nous voulons savoir si le gouvernement est prêt à dire que les projets de loi d'exécution du budget doivent être adoptés par les deux Chambres d'ici la fin de la session parlementaire, même si cela veut dire siéger une partie de l'été. Les Canadiens ne veulent pas qu'on en parle encore cet automne. Cela reviendrait à trahir tous les Canadiens.

Le gouvernement se joindra-t-il à nous pour dire que nous n'aurons pas de relâche cet été tant que les projets de loi d'exécution du budget ne sont pas adoptés par le Parlement?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, notre position est prise, nous souhaitons voir les projets de loi d'application du budget adoptés par la Chambre des communes d'ici la fin de la session. Bien que je ne puisse me prononcer en son nom, le Sénat a confirmé qu'il continuerait de faire son travail. Il tentera d'obtenir la sanction royale.

Cependant, notre engagement en tant que gouvernement est de veiller à ce que les deux projets de loi soient adoptés à la Chambre des communes afin qu'ils soient renvoyés au Sénat d'ici la fin de la présente session.

* * *

PRIVILÈGE**LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES**

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je pense être intervenue à la Chambre à maintes occasions sur cette question. Vous pourrez vérifier dans les bleus les observations faites par le député de Portage—Lisgar. Selon le Règlement de la Chambre, le langage qu'il a utilisé était clairement non parlementaire, et ce n'est pas la première fois que nous sommes témoins de ce genre de situation à la Chambre.

Les Canadiens attendent mieux de nous. Nous devons adopter un comportement plus respectueux que celui présenté publiquement.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

Je porte encore une fois cette question à votre attention, monsieur le Président, et je vous demande d'inviter le député de Portage—Lisgar à se rétracter. Ses propos étaient non parlementaires.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il est clair que cette intervention n'est ni une question de privilège, ni un recours au Règlement. La députée devrait prendre une grande respiration et comprendre que les remarques de mon collègue, le député de Portage—Lisgar, visaient l'ex-président de Postes Canada qu'il a décrit sarcastiquement comme étant le grand distributeur des faveurs libérales, titre qui lui sied parfaitement, selon moi.

Je signale toutefois que le député en question a fait les mêmes observations satiriques dans des communiqués et à l'extérieur de la Chambre. On appelle cela le langage politique, monsieur le Président.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si vous vérifiez, vous constaterez qu'il y a quelques jours seulement, le Président a justement rendu une décision sur le langage qui peut être utilisé et les accusations directes qui peuvent être lancées. Si vous examinez les bleus, vous constaterez qu'il y était question d'une accusation très directe de complicité et de fraude.

Je pense que c'est indigne de la Chambre. Les députés d'en face doivent envisager d'adopter ici une conduite différente et d'employer un langage plus respectueux afin de rétablir un certain décorum à la Chambre.

Je pense qu'il y a deux enjeux en l'occurrence. Premièrement, il faut s'assurer que cela se produise et, deuxièmement, il faut veiller à ce que la présidence fasse respecter les privilèges des députés.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je trouve qu'il est assez intéressant de voir l'empressement des libéraux à protéger cet individu qui a fait des dépenses de 2 millions de dollars pour lesquelles il n'existe aucun reçu.

Aucune accusation n'a été portée. Mon collègue a simplement demandé pourquoi les sanctions qui s'appliqueraient aux autres Canadiens ne se sont pas appliquées dans le cas de cet individu.

Le vice-président: Durant la période des questions, j'ai cru entendre, dans la question visée, qu'on parlait d'une personne qui ne se trouve pas à la Chambre.

Je vérifierai les bleus pour voir s'ils contiennent quelque chose qui n'est pas approprié et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez, après la réponse que j'ai donnée, que le député a laissé entendre qu'il y avait un agent à la Chambre, moi en l'occurrence. C'était totalement inapproprié. Il ne faisait pas allusion à quelqu'un à l'extérieur de la Chambre. Il parlait de quelqu'un à l'intérieur de la Chambre.

• (1205)

Le vice-président: Je ne suis pas sûr de savoir ce qu'on entend par un agent à l'intérieur de la Chambre. Cela dépend peut-être de la perception de chacun. J'examinerai les bleus et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre après.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 100 pétitions.

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi sur les juges, la Loi sur les Cours fédérales et d'autres lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES PÊCHES

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi sur les pêches (conditions des permissions, baux, permis et licences).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la deuxième partie de la session ordinaire de 2005 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, France, du 25 au 29 avril 2005.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONDITION FÉMININE

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la condition féminine. Je suis heureux de fournir, au nom de la présidence et de tous les membres du comité, un rapport exhaustif intitulé: « Le financement par le Programme de la promotion de la femme: ce qu'en pensent les organisations de femmes ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité a demandé au gouvernement de déposer une réponse globale.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par les merveilleux habitants de ma circonscription, Langley, en Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Cette pétition concerne le mariage. Les pétitionnaires affirment que le mariage est la meilleure assise pour fonder une famille et élever des enfants, et que l'institution du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme est actuellement contestée. Ils soulignent également que la Chambre des communes a adopté, en juin 1999, une motion réclamant que le mariage continue d'être reconnu comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. C'est pourquoi les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une mesure législative pour reconnaître en droit fédéral l'institution du mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition provenant de plusieurs régions de ma magnifique circonscription, signée par des habitants de Perth, dont certains disent qu'elle est la plus belle ville en Ontario, de Verona, de Harrowsmith et d'ailleurs. Elle concerne la définition du mariage.

Les pétitionnaires portent à l'attention de la Chambre le fait que le mariage est la meilleure assise pour fonder une famille et pour élever des enfants. Ils soulignent que la majorité des Canadiens appuient actuellement la définition traditionnelle du mariage. Ils rappellent à la Chambre que c'est sa fonction et son devoir de légiférer à ce sujet et de préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par des membres de l'Église pentecostale unie de Gateway, qui se trouve à Gananoque, dans ma circonscription, Leeds—Grenville. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de définir et de reconnaître le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

• (1210)

M. Ted Menzies (MacLeod, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de mes électeurs de MacLeod. Ceux-ci demandent à la Chambre d'adopter une mesure législative reconnaissant l'institution du mariage en droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 129 et 141 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 129—**Mme Bev Desjarlais:**

En ce qui concerne la gouvernance des sociétés d'État: a) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à la suite de la directive émise par le bureau du premier ministre le 15 mars 2004, laquelle prévoit un processus à quatre volets pour la nomination des dirigeants des sociétés d'État; b) ce processus a-t-il été respecté pour la nomination des dirigeants des sociétés d'État depuis le 15 mars 2004?

(Le document est déposé)

Question n^o 141—**Mme Judy Wasylcia-Leis:**

En ce qui concerne la déduction pour frais médicaux de l'impôt des particuliers, en se fondant sur les plus récentes données fiscales et en incluant la méthodologie

servant au calcul, combien le gouvernement perdrait-il en recettes si: a) le seuil de 3% pour les dépenses était éliminé; b) le seuil était réduit de moitié?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, je voudrais, d'une part, revenir sur certains éléments que j'avais préalablement exposés lors de ma première allocution, ainsi que sur certains points.

J'avais insisté sur un élément important. Il faudrait éviter certaines allégations. En effet, tout à l'heure, lors de la période des questions orales, j'ai entendu ma collègue du Parti libéral, la députée de Gatineau, prétendre ou sous-entendre que l'on ne se préoccupe pas du développement régional.

Je ne répondrais pas à ces allégations, ne serait-ce que pour dire que le développement régional est tellement important et beaucoup trop important pour que l'on fasse de la partisanerie politique. Je pense qu'il est important de travailler, ou du moins, d'essayer de travailler en harmonie et de concert afin de pouvoir régler tous les problèmes qui existent dans la région. C'est ce que le Bloc québécois et moi-même avons tenté de faire au moyen de débats et de procédures en ce qui a trait au projet de loi C-9.

Tout à l'heure, j'ai parlé de certains éléments importants que le Bloc québécois a fait avancer. Ces éléments étaient importants pour nous, pour le Québec et pour les régions. Nous avons fait des gains.

J'ai également mentionné la notion de zones désignées qui a été soustraite du projet de loi. Cette notion donnait au ministre le libre-arbitre pour intervenir dans une région plus que dans une autre. Cela a été retiré du projet de loi. C'est une bonne chose.

Une autre chose a également été retirée. À mon avis, cela était peut-être important pour le gouvernement, mais beaucoup moins important, ou du moins, carrément odieux de la part de l'opposition. Il s'agit de la possibilité de faire des annonces de subventions pendant la période électorale. Je pense que pendant une période électorale, on en profite pour débattre des enjeux, pour se positionner sur des débats locaux, régionaux et nationaux, alors que ce parti profite d'occasions opportunistes pour annoncer des subventions.

Nous sommes bien contents que les collègues conservateurs aient amené cette proposition qui a été, bien entendu, soutenue par le Bloc québécois.

Initiatives ministérielles

Un autre point important qui a été ramené dans ce projet de loi par le Bloc québécois — qui se soucie d'équité à la grandeur du Québec —, était de revenir à l'ancienne mission de l'agence qui se lit comme suit:

L'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions [...]

C'est ici que c'est important.

[...] à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

Comme je l'ai dit, on est parti des zones désignées, du libre-arbitre au ministre et on en est revenu à un souci d'équité pour toutes les régions qui en ont vraiment besoin.

On a aussi offert la possibilité à ce gouvernement et au ministre de lui donner un pouvoir. On aurait voulu qu'il participe et qu'il appuie notre amendement. C'est la possibilité, au point de vue technique — je n'irais pas plus loin dans les détails — qu'il puisse transférer de l'argent directement au gouvernement du Québec. Il pourrait transférer de l'argent, ou du moins des sommes, ou des ententes via les régions, afin de participer à des initiatives importantes. Bien entendu, pas n'importe quoi, mais des initiatives importantes pour certaines régions.

Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a un consensus qui a émergé lors du Sommet du Québec et des régions, soit la création d'un fonds régional d'investissement en capital de risques; fonds important auquel même une compagnie aussi importante qu'Alcan est prête à y injecter de l'argent. Le gouvernement du Québec est prêt même à doubler ce montant qui sera octroyé par le milieu. Si par exemple, dans ce fonds il y a 10 millions de dollars qui proviennent de la société civile, le gouvernement du Québec était prêt à y injecter 20 millions de dollars. Cette initiative est très importante.

Encore une fois, à plusieurs reprises, ce gouvernement a refusé d'y participer. C'est une prérogative régionale et il y avait consensus de la part de tous les leaders de la région, peu importe le parti.

Il existe un autre élément important qui fait que l'on refuse d'appuyer ce projet de loi, qui a été rejeté à la fois par le gouvernement et par les fédéralistes québécois. Je fais la nuance, car à un certain moment, même les députés conservateurs de l'Ouest canadien avaient accepté cette orientation. On voulait que l'agence et le ministre exercent leur pouvoir de manière à respecter les priorités du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Pourquoi est-ce fondamental? Tout simplement parce que la majorité des questions qui ont une incidence sur le développement régional relèvent des champs de compétence du Québec. Oui, on va me parler de la Charte, mais je ne parle pas de cela.

• (1215)

Les municipalités, c'est Québec; l'aménagement du territoire, c'est Québec; l'évaluation et la formation, c'est Québec; l'accueil des immigrants et leur intégration, c'est Québec, de même que les ressources naturelles qui est un domaine très vaste. C'est la même chose pour l'hydroélectricité, la forêt, le bois, l'aménagement du territoire. Toutes ces questions ne peuvent être évitées et on ne peut en écarter le gouvernement du Québec. On ne peut faire du développement régional sans passer par ce consensus québécois, parce que cela concerne principalement le Québec et ses régions.

Je dirais également que les autres raisons sont liées au fait de monter une organisation aussi importante. On doit alors ne pas entrer en compétition, pour qu'il n'y ait pas de dédoublement contre-productif. Le ministre a même dit qu'on veut s'inscrire en complémentarité. Or ce qui se passe c'est qu'on lui offre la possibilité de renforcer cette complémentarité et, du revers de la main, il écarte

cette notion de respect des priorités du gouvernement du Québec. N'en déplaise au gouvernement, il aurait été préférable d'écouter les témoins qui sont venus à ce comité. Par exemple, M. Jean-Claude Beauchemin, maire de Rouyn-Noranda a affirmé: « Selon la nature de l'agence proposée dans le projet de loi C-9, nous craignons une forte centralisation de cette démarche et une rupture des mécanismes de concertation. »

D'autres ont dit: « On prévoit créer un ministère, mais on ne prévoit pas de mécanismes de concertation, ni entre les ministères fédéraux, ni à l'échelle canadienne, ni entre les échelons provincial et régional. » Ou encore: « Les agences de développement économique n'ont pas de conseil d'administration, elles n'ont donc pas la capacité de réunir les acteurs autour des enjeux dans le cadre des interventions régionales. »

Je vois que le temps file, mais j'aurais d'autres interventions à faire relativement à des témoins. Ce que je peux reprocher à la lumière de ce témoignage, c'est que le gouvernement et le ministre ont raté la cible lorsqu'ils ont refusé ou du moins n'ont pas consulté les gens qui sont les plus importants, ceux des régions. Ce sont eux qui jour après jour, et bien avant que je ne sois au monde, travaillent pour le développement économique, orientent ces débats et cette façon de faire qu'est le développement régional. C'est pourquoi nous allons voter contre le projet de loi C-9.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue de Jonquière —Alma pour son exposé concernant C-9. Il a parlé du fond régional d'investissement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ce fond régional est une participation financière du milieu, des entreprises, du gouvernement du Québec et la région a sollicité l'aide du gouvernement fédéral. Nous avons reçu une réponse négative de ce dernier.

Ma question sera donc celle qui suit. Est-ce qu'il lui apparaît d'une très haute importance que le gouvernement fédéral puisse participer à ce fond d'investissement régional et nous dire également l'importance que ce fond prend au niveau du développement dans une région telle que celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean?

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord. Sa question est d'autant plus importante que lui aussi est touché par diverses crises, la crise du bois d'oeuvre de la vache folle, ainsi que par des réalités régionales difficiles. C'est quelqu'un qui travaille fort, qui est assidu et je le félicite pour ce bon travail.

Lorsqu'il y a un consensus régional aussi important que la mobilisation globale d'une collectivité, je pense qu'on ne peut pas être insensible à cela. Pourtant, plusieurs ministres se sont fait interpellé à tour de rôle, pas seulement par les députés du Bloc québécois, mais de même par le milieu et les journalistes sur l'importance de cet enjeu, et pourtant ce fond mobilise à la fois le milieu socioéconomique, le milieu économique de même que de grosses entreprises aussi importantes que Alcan et le gouvernement du Québec.

Donc, tous ces gens accordent une grande importance à l'établissement d'un fonds en capital de risques. Cependant, le gouvernement a peur de perdre en mettant de l'argent dans ce fonds. C'est cette visibilité à laquelle il tient tant dans les régions.

Initiatives ministérielles

J'ai dit tout à l'heure qu'il ne faut pas politiser le débat sur les régions-ressources, il ne faut pas non plus politiser le développement régional pour faire de la partisanerie. Il faut avoir un regard d'avenir. Les modèles économiques qui existaient jadis ne fonctionnent plus. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est de revoir cela. C'est ce que j'entends continuer de faire avec les leaders de la région, peu importe ce que le gouvernement décidera.

• (1220)

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, un peu plus tôt aujourd'hui, de spécifier au ministre qu'en tant qu'ancien élu municipal, j'avais eu à travailler sur le plan régional avec d'autres élus et représentants de différents organismes. Fréquemment, nous avons réussi à établir des consensus régionaux sur des projets jugés viables. Nous avons des mises de fonds en provenance de la CRÉ, anciennement le CRCO, de même qu'une collaboration du gouvernement provincial.

Voici ce que je veux lui demander. Est-ce que lui-même a déjà été témoin, dans son propre comté, de projets qui avaient reçu l'aval des organismes du milieu et qui avaient déjà bénéficié de mises de fonds locales de même que de la part du gouvernement provincial, mais qui, concrètement, lorsqu'est venu le moment de s'adresser au fédéral, ont reçu une fin de non-recevoir?

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue de Lévis—Bellechasse, une personne avec un bagage assez impressionnant qui apporte beaucoup d'expérience au sein du caucus de notre parti.

Pour répondre à la question de mon collègue, oui, cela est très fréquent. Il arrive qu'il y ait des consensus dans le milieu et que le gouvernement, pour toutes sortes de raisons, refuse de participer. Parfois, il va dire que ses programmes ne le permettent pas. En d'autres occasions, c'est parce qu'il n'aura pas assez de visibilité ou qu'il n'aura pas une part prépondérante dans le projet.

Quand il y a des consensus, quand la région dit que c'est bon, je ne vois pas pourquoi ce gouvernement viendrait dire que cela n'est pas bon et qu'il n'embarque pas dans ce projet. Qui sont les mieux placés pour penser à leur propre développement, pour espérer continuer de se développer, que ceux qui sont concernés par une problématique.

Prenons un conflit comme le bois d'oeuvre. Cela fait deux ou trois ans qu'on veut avoir un programme de garanties de prêts pour aider tangiblement les entreprises. On veut aussi que les frais juridiques soient payés. On a soumis un plan pour aider ces entreprises forestières car, actuellement, la situation est tragique. Il y a deux jours, Tembec annonçait la fermeture de quatre usines. Va-t-on attendre que l'industrie soit à plat pour réagir?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais souhaité que les collègues du Bloc se parlent entre eux. Il y a évidemment une question posée par l'un des députés, et l'autre député n'a absolument pas été capable d'y répondre concrètement.

La question était très simple et pertinente. Est-ce qu'il y a un seul projet concret, où tout le monde était prêt à mettre un investissement, et qui a été refusé dans la région de Saguenay par Développement économique Canada? La réponse qui n'a pas été fournie, mais qui aurait dû l'être, c'est absolument non. Il n'y a aucun projet ayant fait l'objet d'une démarche d'investissement venant du milieu, en collaboration avec Québec, où Développement économique Canada ait refusé d'intervenir. Pas un seul!

Peut-être qu'ils devraient se parler entre eux pour savoir pourquoi ils s'opposent au projet de loi C-9. Ils ne sont même pas d'accord entre eux.

• (1225)

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, vous me permettez d'éviter de parler spécifiquement de nombreux projets. Je vais m'en mentionner qu'un, soit la passerelle Sainte-Monique. Le CLD avait fait une proposition suite à un bon travail sur ce dossier. Le milieu s'était aussi mobilisé, mais Développement économique Canada avait refusé.

Par respect pour ces promoteurs qui déposent des projets, on va éviter de les politiser, mais cela arrive souvent. Sous prétexte que les normes des programmes sont établies, ils vont dans un sens ou dans un autre. Le meilleur exemple, c'est le fonds régional. C'est toute la collectivité, tout le milieu du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui s'est mobilisé pour contribuer à cela parce que c'est important. Ce gouvernement ne veut pas octroyer les sommes nécessaires pour le développement.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue. Cependant, ce n'est pas la première fois que j'entends ce genre de discours. En fait, je voulais poser sensiblement la même question que le ministre chargé du projet de loi C-9 a posée, car, encore une fois, on donne des réponses un peu erronées aux Québécois et aux Québécoises. De fait, on leur dit qu'on a un projet et qu'il est le seul qu'on puisse mentionner. Cependant, on ne précise jamais, à ce moment-là, que c'est parfois parce que la province ne s'engage pas dans le dossier.

Or, sur la base de la collaboration régionale, je sais que dans ma région, l'Outaouais, Développement économique Canada a une perception extraordinaire de la région. On fonctionne très bien. En passant, je vous dirai que DEC-Q existe depuis bien plus longtemps que les CLD et les CRE que le Bloc québécois se fait fort d'appuyer, en pensant que ce sera la panacée aux problèmes régionaux.

J'aimerais poser une question au député de Jonquière—Alma. Outre le fait que, dans sa propre région, le milieu ne semble pas si enclin à ne pas vouloir appuyer le projet de loi C-9 — il semble un peu seul à cet égard — est-ce que cela ne l'inquiète pas de vouloir mettre tellement l'accent dans les CRE, alors que des groupes, comme les femmes, ne sont plus parties prenantes de ces organismes, comme ce l'était à l'époque?

À mon avis, lorsque le Bloc québécois dit qu'on regroupe la communauté, il en met un peu épais. Je crois que DEC-Q a déjà une très bonne réputation. Il collabore énormément avec la communauté. Il fait peut-être un meilleur travail puisqu'il a déjà l'habitude de le faire depuis longtemps. Ce faisant, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi le Bloc québécois revient toujours avec les CRE et qu'on veuille, en fait, nuire aux régions du Québec.

M. Sébastien Gagnon: Monsieur le Président, en réponse à ma collègue, je poserai simplement une question. Pourquoi n'ont-ils pas jugé bon de consulter la population et tous les intervenants du milieu?

Plus tôt, je parlais des modèles économiques qui doivent être revus. Nous avons une belle occasion, et ils l'ont ratée. Concernant la façon de fonctionner, je vous lirai une citation d'un témoin. C'est quand même une personne qui a certainement une bonne façon de fonctionner:

On voulait mettre au moins dans un même lieu physique la SADC et le CLD afin qu'ils travaillent de façon complémentaire. Chaque fois, on s'est heurtés à une fin de non-recevoir. Il y a là un illogisme qui a causé énormément de difficultés au Québec [...] Les succès dont on parle, nous les avons eus malgré le fédéral.

Initiatives ministérielles

C'est signé André Brunet, président CLD Abitibi, et c'est important.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à l'occasion du débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Bien qu'il concerne précisément le développement économique dans les diverses régions du Québec, ce projet de loi touche un enjeu d'intérêt public très important pour les collectivités de partout. Le concept dont nous discutons est fondamental pour l'avenir de nombreuses collectivités du pays.

J'aimerais aborder l'essence de la proposition et la signification du développement social et économique ou de la participation politique au niveau local, puisque c'est ce dont nous parlons.

Les collectivités doivent obtenir l'assurance que les programmes de développement communautaire qui leur sont destinés sont adaptés à leurs besoins. En tant que politiciens et députés, nous devons revoir nos priorités. Nous devons cesser de leur dire quoi faire. Nous devons cesser de décider du haut de notre tour d'ivoire ce dont elles ont besoin et ce qui est mieux pour leurs habitants. Nous devons reconnaître que les personnes les plus compétentes pour savoir ce qui est bon pour une collectivité, ce sont celles-là même qui travaillent ensemble quotidiennement à améliorer la qualité de vie dans cette collectivité.

Ma circonscription, Winnipeg-Nord, est un très bon exemple. C'est une collectivité typique, défavorisée, à l'extrémité nord de la ville. C'est un vieux quartier, avec des logements vétustes, qui doit faire face à de nombreux grands problèmes économiques et sociaux.

Il est ici question de collectivités où vivent de nombreuses personnes qui s'efforcent au quotidien de joindre les deux bouts et de fournir le nécessaire à leurs familles, de collectivités qui affrontent des facteurs externes difficiles, comme l'arrivée d'une nouvelle population sans que les logements et les services nécessaires ne soient disponibles. Il faut envisager l'ensemble des facteurs sociaux déterminants liés aux indicateurs économiques des nombreux problèmes sociaux que nous avons tous à affronter au quotidien.

Le développement économique est au coeur des préoccupations de toutes les collectivités dans toutes les provinces. C'est la clé pour surmonter les difficultés et nous doter d'une stratégie à long terme pour résoudre les inégalités sociales et économiques.

Selon le vieil adage que vous connaissez, si on donne à quelqu'un un poisson, il mangera pour une journée; si on lui apprend à pêcher, il pourra nourrir lui et sa famille toute la vie durant. On pourrait filer la métaphore en disant que si l'on donnait à ces familles l'accès à l'étang, au lac ou à la rivière où les poissons abondent, alors on garantirait à tout jamais l'avenir de la collectivité. Ainsi, il s'agit d'assurer aux collectivités les ressources qu'il leur faut pour se développer, croître et répondre aux besoins de tous leurs habitants.

Ce n'est pas en agissant isolément que l'on peut obtenir un tel résultat, ni non plus en gouvernant par décret ou en adoptant des solutions parcellaires et ponctuelles ou en lançant des projets pilotes, ce que le gouvernement a eu tendance à faire.

• (1230)

Il n'avait pas l'intention de se pencher sur les besoins globaux des collectivités et de collaborer avec ces dernières pour trouver des solutions plutôt que de leur en imposer et de leur dire comment le travail doit être fait.

Mon expérience vient également du fait que je vis dans une collectivité où on retrouve une très forte population autochtone. Ce sont des gens qui veulent pouvoir contrôler leur propre vie. Ils savent qu'ils continueront d'être victimes d'injustice sociale et d'inégalités économiques tant que nous ne serons pas disposés, en tant que membres de la classe politique, à partager le pouvoir et à donner aux gens les moyens de répondre à leurs propres besoins, de veiller à leurs propres affaires et de faire en sorte que les collectivités collaborent entre elles. C'est le fondement de cette notion et c'est pourquoi ce projet de loi est si important.

Arrêtons-nous plus particulièrement sur le projet de loi C-9. Il a franchi toutes les étapes et il a été étudié sérieusement par le comité.

À cet égard, je voudrais souligner le travail de notre collègue, la députée de Nanaimo—Cowichan, qui est membre du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie. Elle a participé très activement au travail de ce comité pour ce qui est d'élaborer des recommandations et des amendements à ce projet de loi pour l'améliorer et le rendre plus efficace en ce qui concerne la réalisation des objectifs en jeu. Autrement dit, elle a veillé à ce qu'il donne aux collectivités les moyens de façonner leur propre avenir.

De nombreux amendements ont été proposés au comité, et beaucoup ont été adoptés. Je voudrais signaler à tous les députés dans cette enceinte que le Nouveau Parti démocratique appuie certes les amendements, qu'il reconnaît le travail acharné du comité et qu'il veut appuyer le projet de loi amendé.

Plus particulièrement, les amendements disent très clairement que les entreprises d'économie sociale feront partie des organisations admissibles. Cela va favoriser le développement économique communautaire au Québec.

De plus, les amendements mettent l'accent sur la façon dont cet argent sera utilisé pour promouvoir l'économie du Québec. Je voudrais examiner particulièrement ces amendements qui font justement cela et préciser pourquoi nous appuyons tellement les amendements et le projet de loi les renfermant. Le premier de ces amendements dit qu'il devrait avoir des moyens de:

- a) promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus ou faible croissance économique ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

C'est fondamental pour réaliser l'objectif visé et c'est l'essence même du développement économique au Canada.

La deuxième partie de l'amendement dit que, par l'entremise de ce projet de loi, on va « mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables »; on dit explicitement que ce sont des objectifs fondamentaux. Les amendements font également allusion à la nécessité de concentrer les efforts sur les petites et moyennes entreprises et sur la valorisation des capacités d'entreprise.

Initiatives ministérielles

Tous ces amendements sont importants et établissent des limites très claires quant à l'utilisation et à la destination des fonds prévus. De toute évidence, ce sont des étapes essentielles du processus et qui font partie intégrante de la mesure législative que nous examinons.

Comme les récents événements survenus à Montréal le montrent, il est très important que les bureaucrates comprennent les limites concernant l'utilisation des fonds.

Je réitère brièvement l'importance de l'alphabétisation dans tout programme d'économie sociale. Je suis convaincue que les députés bloquistes conviendront que le Québec, à l'instar du Canada atlantique, compte davantage d'adultes présentant un faible niveau d'alphabétisation que le reste du Canada. Au moment de nous entendre sur le nouveau statut de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, il est très important de mettre l'accent sur les compétences de lecture et d'écriture qui sont les plus importantes pour les gens vivant dans une économie transitoire ou émergente.

• (1235)

Je signale que ABC CANADA est une organisation fantastique qui s'emploie à améliorer les compétences de lecture et d'écriture chez les adultes. Voici ce qu'on peut entre autres lire sur son site Web:

En 1997, Statistique Canada a publié un rapport intitulé *Littératie et société du savoir*. Ce rapport confirme l'existence, au Canada, d'un sérieux problème au chapitre de l'alphabétisation. Voici quelques faits:

Les compétences de lecture et d'écriture sont comme des muscles — leur maintien et leur renforcement reposent sur un usage régulier.

Plus le niveau d'alphabétisation d'une personne est élevée, plus elle a de chances d'avoir un emploi et d'être bien rémunérée.

Les Canadiens utilisent leurs compétences de lecture et d'écriture davantage au travail qu'à la maison.

[...] les bons emplois sont ceux qui donnent des occasions de maintenir et de perfectionner les compétences de lecture et d'écriture.

Arrêtons-nous un moment pour examiner le troisième point dont j'ai fait mention: Les Canadiens utilisent leurs compétences de lecture et d'écriture davantage au travail qu'à la maison. En pareil contexte, il est logique que dans tout programme économique et toute initiative de développement communautaire, on prenne absolument en compte la nécessité de l'acquisition continue du savoir, particulièrement pour les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul destinés aux adultes.

Il y aurait tellement de questions à aborder au sujet de ce projet de loi. Quoi qu'il en soit, je me contente d'indiquer que mon parti appuie la version modifiée de cette mesure législative et exhorte la Chambre des communes à l'adopter.

En terminant, je vais mentionner certains documents préparés à la suite des consultations en table ronde sur l'économie sociale menées par le Réseau canadien de développement économique communautaire, plus précisément les notes d'information que le groupe a préparées. Le compte rendu des discussions qui ont eu lieu pendant cette table ronde renferme une liste des principaux points qui devraient être, selon le RCDEC, d'intérêt commun pendant toute consultation au sujet de l'initiative fédérale d'économie sociale.

Ces trois points reflètent vraiment ce que nous voulons faire et ce que nous pouvons accomplir en affectant les fonds prévus par le projet de loi et en établissant un cadre de mise en oeuvre.

Les trois points soulignés par le RCDEC sont les suivants. Le premier consiste à « renforcer le capital social à l'échelle régionale », ce qui signifie « développer la capacité locale de la collectivité de s'attaquer systématiquement aux problèmes auxquels fait face son économie ». Ce point est très important, car si on ne reconnaît pas

qu'il faut augmenter la capacité locale afin que les collectivités puissent surmonter elles-mêmes leurs difficultés, on ne peut que proposer des solutions temporaires, ce qui permet aux injustices sociales et aux inégalités économiques de perdurer.

Le deuxième point consiste à « renforcer le capital humain à l'échelle régionale », ce qui signifie « aider les habitants des communautés locales à développer leurs compétences pour qu'ils puissent obtenir et conserver de bons emplois, ou encore lancer un commerce, tout en mettant à leur disposition, sur le terrain, le leadership nécessaire pour le processus de développement ».

Ce genre d'investissement dans le capital humain ne peut se faire sans tenir compte de tous les aspects de la personne. Si nous n'abordons pas cet élément d'un point de vue global, il devient pratiquement impossible d'obtenir des résultats en investissant des sommes uniquement dans un projet économique précis. Cela signifie qu'il faut évaluer l'ensemble de l'identité de l'individu et de la collectivité, et donc tenir compte du patrimoine, de la culture, des compétences, de l'expérience particulière et des pratiques de collaboration et de travail communautaire, et de la participation des syndicats, des entreprises, des synagogues, des églises, des temples, des écoles, des universités, des associations familiales et des groupes enseignants-parents.

Tous ces aspects de la vie humaine, qui jouent tous un rôle clé dans la santé et le bien-être des collectivités, doivent faire partie de ce concept de renforcement du capital humain à l'échelle locale.

Enfin, allons droit au coeur de la question: les ressources nécessaires. Il y a des gens qui veulent agir. Il y a des organismes communautaires et il y a des gens qui veulent consacrer leur vie en vue de faire une différence dans leur collectivité, des gens qui sont prêts à faire bénévolement et infatigablement du travail communautaire, mais qui ont besoin d'un appui financier du gouvernement.

• (1240)

Le troisième point important abordé par le RCDEC relativement à une initiative de développement communautaire ou de développement économique est « le renforcement du capital financier à l'échelon local ». Autrement dit, « améliorer les ressources d'investissement privé offertes aux entreprises locales, aux services de logement abordable et aux établissements financiers alternatifs ».

Dans ce contexte, il est très important de parler des deux projets de loi d'exécution du budget adoptés par la Chambre des communes hier soir, particulièrement le budget mieux équilibré proposé par le NPD dans le projet de loi C-48, qui découle de cet impératif et du besoin de répondre aux besoins communautaires et de soutenir l'initiative dont font preuve les collectivités. Les fonds que nous avons négociés avec le gouvernement libéral sont essentiels au développement économique communautaire, autant les fonds pour le logement, l'éducation, l'amélioration écoénergétique des maisons et le transport en commun que les fonds pour des initiatives environnementales. Toutes ces initiatives sont extrêmement importantes, car elles renforcent l'idée selon laquelle les meilleures collectivités sont celles qui sont capables de s'aider elles-mêmes.

Initiatives parlementaires

En fournissant les ressources dont ont besoin des groupes communautaires de Winnipeg tels que la North End Community Renewal Corporation, le projet Just Housing, Habitat pour l'humanité, le projet North End Housing et d'autres associations de résidents comme les groupes consultatifs de résidents dans les quartiers Point Douglas et William Whyte, en fournissant de l'aide à des organismes et à des groupes comme ceux-là, qui sont déterminés à relever les défis d'une collectivité qui a besoin de se renouveler et de se renforcer, nous apercevons la lumière au bout du tunnel et nous savons que nos buts communs peuvent être atteints.

Ce dernier point fait aussi ressortir le besoin pour chaque collectivité d'avoir accès à des institutions financières et, en l'absence de telles institutions, de disposer de ressources permettant de trouver des solutions de rechange. Lorsqu'une collectivité perd toutes ses succursales bancaires et n'a pas d'accès immédiat à des institutions financières, c'est par le truchement de projets de développement communautaire et économique, comme les initiatives aux termes du projet de loi dont nous discutons, que nous pouvons l'aider.

Cela n'est pas facile et cela exige beaucoup de travail, mais mon expérience me permet de dire aux députés que cela est possible.

Dans le cas de Winnipeg-Nord, dans les 10 dernières années, nous avons perdu toutes nos succursales bancaires. Dans l'extrémité nord de Winnipeg, zone vaste et importante, il n'y a aucune succursale bancaire pendant des kilomètres et des kilomètres. La collectivité s'est rendue à l'évidence que, sans accès à des services financiers, il n'y avait pas moyen d'attirer de nouveaux commerces. Sans accès à des services financiers, il n'y aurait aucun moyen de combler les locaux vides le long de la rue principale et d'y voir prospérer des commerces.

Cette collectivité, la mienne, a décidé de s'en prendre aux banques. Elle leur ont dit qu'elles n'avaient aucun droit d'abandonner une collectivité qui leur avait été fidèle depuis des années, des décennies et dans certains cas, plus de 100 ans. C'est grâce à ces clients fidèles que les banques ont pu croître et prospérer, et ces dernières l'ont ensuite abandonnée parce que c'était pratique et elles voulaient faire plus de profits dans d'autres régions. Cette collectivité, la mienne, a décidé de prendre la situation en main et a dit à ces banques que si elles ne voulaient pas rester et rester fidèles à la collectivité, cette dernière changerait d'allégeance et trouverait un autre moyen de résoudre la situation.

●(1245)

Par l'entremise de la North End Community Renewal Corporation, la collectivité a élaboré un plan de rechange pour les institutions financières, l'a mis à l'essai et s'apprête maintenant à le mettre en oeuvre, mais elle a besoin d'argent et du soutien de tous les paliers du gouvernement. J'ai parlé de cette question au ministre des Finances et lui ai dit qu'il était obligé de soutenir de telles initiatives communautaires, parce que si les banques pouvaient abandonner des collectivités et que nous ne pouvons pas les forcer à rester par des moyens législatifs, il nous incombait, en tant que représentants du peuple, d'aider les collectivités à se débrouiller en leur donnant les ressources nécessaires à leur développement économique et à l'établissement des institutions financières. Essentiellement, ce projet de loi veut aider les collectivités à se débrouiller toutes seules.

J'encourage instamment les députés à adopter le projet de loi C-9.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que le débat en cours soit ajourné et que nous passions aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

●(1250)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC) propose que le projet de loi C-313, Loi modifiant le Code criminel (actes sexuels interdits), soit lu la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'Edmonton—Sherwood Park d'avoir appuyé la motion aujourd'hui. Il va également participer au débat d'une heure. Je lui suis particulièrement reconnaissant de sa présence en ce bel après-midi du vendredi à Ottawa.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-313. Cette mesure a pour objectif très valable de faire modifier le Code criminel en faisant passer de 14 à 16 ans l'âge requis pour consentir à un acte sexuel. Le projet de loi sert une cause que j'ai héritée des députés de Calgary-Nord-Est et de Wild Rose qui, tous deux, ont travaillé inlassablement durant de nombreuses heures au cours des 12 dernières années pour obtenir la protection de nos enfants selon ce que propose ce projet de loi. Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils ont également travaillé d'arrache-pied sur d'autres dossiers concernant la protection des enfants au Canada.

Comme je l'ai mentionné, ce n'est pas la première fois que la Chambre a l'occasion de prendre des mesures concrètes pour protéger nos enfants contre les adultes qui se servent d'échappatoires juridiques pour avoir des relations sexuelles avec des mineurs. Plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à la Chambre au fil des ans dans le but de hausser l'âge du consentement et ces efforts se poursuivent aujourd'hui. Ces efforts se poursuivent principalement parce que la Chambre n'a pas encore répondu adéquatement aux demandes de protection qui lui ont été faites.

En dépit des affirmations du gouvernement et des gouvernements libéraux qui l'ont précédé, le Code criminel du Canada ne protège pas adéquatement nos enfants pour ce qui est de dissuader les adultes qui cherchent à avoir des relations sexuelles avec nos enfants, les citoyens les plus vulnérables et les plus influençables de notre société. Je parle de « nos enfants », car en tant que citoyens et députés, que nous ayons ou non des enfants, nous avons la responsabilité collective de protéger adéquatement les enfants du Canada, comme s'ils étaient nos propres enfants.

Mes enfants sont maintenant des adultes, mais ils ont à leur tour des enfants, ce qui fait de moi un grand-père très fier. Les enfants de nos voisins, de nos collègues et même des étrangers que nous croisons dans la rue, qui viennent de différentes régions, qui sont d'une autre origine ethnique ou qui pratiquent une autre religion, sont tous des enfants du Canada. Ce sont les enfants du Canada et, par conséquent, en tant que Canadiens et législateurs, nous devons les protéger.

Initiatives parlementaires

En notre qualité de députés, nous sommes élus pour faire des lois qui répondent aux différents besoins de nos électeurs. Ce projet de loi a le grand mérite de protéger les enfants, non seulement dans ma circonscription, Lethbridge, mais dans toutes les circonscriptions du pays. Il me tarde de voir le jour où les parents canadiens auront la certitude qu'aucun adulte ne peut légalement avoir des relations sexuelles avec leurs enfants.

Le Code criminel du Canada, sous sa forme actuelle, autorise tacitement les relations sexuelles entre des adultes et des adolescents de 14 ans seulement à la condition que ces relations soient consensuelles et que l'adulte ne soit pas en position d'autorité ou de confiance par rapport au mineur. Le Code criminel permet aussi à un adulte d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de seulement 12 ans si cet adulte pensait que l'enfant avait 14 ans, que la relation était consensuelle et qu'il n'y avait pas abus d'une position de confiance et d'autorité. Aussi incroyable que cela puisse paraître, c'est la loi au Canada.

Bref, les lois du pays exposent nos enfants de 12 ans seulement aux bassesses et aux manipulations d'adultes perturbés qui tentent de leur voler leur innocence. Il est clairement temps que la Chambre protège adéquatement nos enfants.

Les derniers gouvernements libéraux ont adopté une approche fragmentaire lorsqu'il s'est agi de protéger nos enfants contre des adultes opportunistes qui cherchent à avoir des relations sexuelles avec des enfants. Ainsi, en 2002, le projet de loi d'initiative ministérielle C-15A présenté par le gouvernement libéral a interdit l'utilisation d'Internet pour communiquer avec un enfant à des fins sexuelles. L'idée de criminaliser l'utilisation d'Internet pour attirer les enfants était une mesure positive, mais elle n'offrait pas de mécanisme de protection efficace contre les menaces très réelles.

Le projet de loi C-15A a simplement semé une embûche sur la voie de l'illégalité. C'est tout à fait louable, mais cela n'élimine pas la destination à laquelle mène cette voie, c'est-à-dire les relations sexuelles entre des adultes et des enfants.

Il faut modifier le Code criminel du Canada afin de mettre en place des mécanismes de protection vraiment solides et efficaces pour nos enfants, et le moment est venu pour nous de prendre des mesures concrètes pour régler un problème concret.

● (1255)

Un incident survenu ici même à Ottawa a fait ressortir la nécessité d'adopter les mesures que propose mon projet de loi. Il y a à peine deux mois, un homme de 38 ans est venu des États-Unis à Ottawa expressément dans le but d'avoir des relations sexuelles avec un garçon de 14 ans. Le voyage de cet individu à Ottawa était l'aboutissement d'une cyberrelation qui avait commencé plusieurs mois auparavant, dans un site de clavardage en ligne.

Parce que l'âge du consentement est de 14 ans au Canada, l'individu n'a pas été accusé d'agression sexuelle ni de quelque délit sexuel que ce soit mettant en cause un enfant. Selon les dispositions actuelles du Code criminel, la police et les parents ont seulement pu accuser cet individu d'avoir enlevé illégalement une personne de moins de 16 ans à ses parents contre leur gré et d'avoir utilisé Internet pour faciliter cela. Malheureusement, ces chefs d'accusation ne sont assortis d'aucune peine minimale, et la peine maximale prévue en pareil cas n'est que de cinq ans.

Paradoxalement, l'individu en question s'expose à des peines plus lourdes aux États-Unis, où il existe des lois sévères interdisant à des adultes d'aller dans un autre État américain ou un autre pays pour avoir des relations sexuelles avec des personnes de moins de 16 ans, même si celles-ci y consentent. Il est honteux que les lois d'un autre

pays protègent actuellement mieux nos enfants que ne le font nos propres lois.

Ce n'est pas un hasard si cet homme troublé est venu au Canada pour avoir des relations sexuelles avec un mineur. À cause de nos lois inefficaces privées de toute conséquence ou de tout pouvoir dissuasifs, les membres les plus vulnérables de notre société, nos enfants, sont encore plus vulnérables et sans protection qu'il ne devraient l'être.

Je mentionnerai cette autre affaire, dans l'est du Canada, où une personne est venue des États-Unis, est entrée en contact avec quelqu'un de 14 ans, a été arrêtée et jetée en prison pour être ensuite relâchée, parce que la jeune personne que cet individu était venu rencontrer au Canada en vue d'avoir des relations sexuelles avait 14 ans, l'âge légal. Cet individu a dû être relâché.

Tant que ses lois seront aussi complaisantes à l'égard de telles menaces, le Canada restera vulnérable aux froids calculs de ceux qui cherchent à tirer parti de l'innocence de nos enfants et à avoir des relations sexuelles avec eux. Nous sommes vraiment dans le pétrin lorsque des personnes dérangées viennent au Canada de l'étranger dans un but bien précis, notamment profiter de nos lois laxistes et avoir des relations sexuelles avec nos enfants.

Dans sa forme actuelle, le Code criminel ne peut rien contre ces actes impudents d'opportunisme illicite où, comme dans l'affaire d'Ottawa, un mineur atteint de dépression, est séduit et manipulé, avant d'être entraîné dans des relations sexuelles avec un adulte.

Je vais maintenant parler d'un autre événement qui s'est produit à Ottawa. Un homme de 35 ans a été trouvé coupable d'avoir eu des relations sexuelles répétées avec une adolescente de 13 ans de la région. Il a été accusé mais pas condamné. Bien que cet individu ait de toute évidence enfreint la loi actuelle, qui est supposée protéger nos enfants, il s'en est tiré avec une peine de détention à domicile. Pendant les 12 premiers mois de cette peine, il est simplement tenu de respecter un couvre-feu et de se soumettre à une évaluation de ses comportements sexuels et à des traitements, mais seulement si et seulement « si » son agent de correction l'estime nécessaire. Le tribunal a également exigé que l'individu en question fasse un don de 1 000 \$ au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario.

Cet incident montre que lorsque nos lois qui ont pour but de protéger nos enfants sont clairement enfreintes, les gestes n'entraînent aucune conséquence qui permettrait de dissuader l'individu coupable ou ses émules potentiels. Nous avons des lois qui, d'une part, reflètent la désapprobation sociale par rapport à des adultes ayant des relations sexuelles avec des mineurs, mais qui, d'autre part, ne s'appuient sur aucun principe ou disposition législative déterminante.

Voilà le cœur de mon argumentation aujourd'hui. Ce projet de loi vise à protéger nos enfants et non pas à restreindre leurs droits. J'invite les députés à le lire et à se joindre à moi pour en faire la promotion en envisageant la création d'une exemption pour les pairs, qui s'appliquerait lorsque la différence d'âge n'est pas grande, de manière à ne pas criminaliser les adolescents sexuellement actifs. Le véritable but de ce projet de loi est de protéger nos enfants des adultes qui recherchent intentionnellement des rapports sexuels avec des mineurs. Avec ce projet de loi, le Parlement enverra un message clair.

Initiatives parlementaires

Il est temps que le Parlement fasse preuve d'autorité et indique clairement que nos enfants ne sont pas des proies à la merci de ces adultes dérangés et que nous appuyerons les parents et les organismes d'application de la loi, qui sont les défenseurs de première ligne de nos enfants, en leur fournissant une loi établissant sans équivoque que les rapports sexuels entre adultes et enfants sont non seulement inacceptables, mais qu'ils sont aussi illégaux.

Si le gouvernement et la Chambre n'appuient pas le projet de loi, un gouvernement conservateur le fera.

● (1300)

L'article 85 de l'Énoncé de politique du Parti conservateur dit ceci:

Un gouvernement conservateur prendra des mesures afin d'éliminer tous les moyens de défense utilisés pour justifier la possession de matériel de pornographie juvénile. Un gouvernement conservateur modifiera l'âge du consentement pour l'appeler l'âge de la protection et le fera passer de 14 à 16 ans.

En portant l'âge du consentement de 14 à 16 ans, nous aiderons les parents et les organismes d'application de la loi à mieux protéger certains des citoyens les plus vulnérables des menaces les plus hostiles qui pèsent sur eux.

Le gouvernement a proposé des mesures, mais elles ne répondent pas aux besoins. En effet, le projet de loi C-2 que le gouvernement a présenté l'automne dernier n'aborde pas la question de l'âge du consentement à des activités sexuelles. Permettez-moi de citer des observations formulées par le porte-parole de notre parti en matière de justice, le député de Provencher. Voici:

Malgré les objectifs du projet de loi et les belles promesses du ministre de la Justice, le projet de loi C-2 échoue lamentablement à bien des égards. Le plus remarquable, c'est qu'il ne protège pas les enfants d'un groupe d'âge très vulnérable—ceux de 14 à 16 ans—contre les prédateurs sexuels. À ces âges, les jeunes peuvent facilement être la proie de pornographes, de pédophiles et de prédateurs sexuels internautes, et les parents de ces enfants constatent avec horreur que la loi canadienne ne leur assure aucun recours.

Dans la plupart des démocraties, notamment le Royaume-Uni, l'Australie, la majorité des États américains et des pays européens, il est interdit aux adultes d'avoir des relations sexuelles avec des enfants de moins de 16 ou 17 ans. Au Canada, à 14 ans un enfant peut consentir légalement à avoir des relations sexuelles avec un adulte.

Comme je l'ai indiqué, dans certains cas, les tribunaux peuvent juger acceptable qu'un enfant de 12 ans ait des relations sexuelles avec un adulte. Le député a aussi déclaré:

En dépit d'appels répétés de la part de procureurs généraux et de premiers ministres provinciaux, de groupes de défense des droits des enfants, de la police et d'un nombre incalculable d'autres groupes, y compris le Parti conservateur du Canada, les libéraux qui se succèdent au poste de ministre de la Justice continuent de refuser de hausser l'âge du consentement au Canada.

La raison que les libéraux invoquent le plus souvent pour expliquer ce refus, c'est que cela pourrait criminaliser les activités sexuelles entre deux jeunes personnes.

C'est pourquoi j'ai fait mention d'une disposition d'exemption visant les jeunes ayant à peu près le même âge, qu'il serait facile d'appliquer. Le député a également dit:

Le Code criminel permet déjà aux enfants de moins de 14 ans de consentir à des relations sexuelles pourvu que leurs partenaires aient moins de deux ans de plus qu'eux. La Grande-Bretagne, qui a fixé l'âge du consentement à 16 ans, dispose également d'une catégorie « jeunes ayant à peu près le même âge » qui n'a pas, comme le laissent entendre les libéraux, criminalisé les adolescents.

Ce sujet comporte de nombreux enjeux. J'espère que, lorsqu'ils se prononceront, les autres partis tiendront compte de ceci: les jeunes âgés de 14 à 16 ans sont encore des enfants. Je trouve important de le préciser. Ces enfants ont encore besoin qu'on les guide et les protège. Il nous incombe, comme législateurs, d'offrir cette protection aux personnes les plus vulnérables de notre société.

Je me réjouis à la perspective de débattre cette question aujourd'hui, d'en parler pour une deuxième heure et de voter. J'espère que les députés, durant leurs délibérations, écouteront leur cœur et leur tête, appuyeront cette mesure législative et lui donneront

force de loi. Nous pourrions ainsi dire que nous avons réellement progressé en matière de protection des enfants.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-313, Loi modifiant le Code criminel (actes sexuels interdits).

Je suis heureux de prendre part au débat sur ce projet de loi parce qu'il porte véritablement sur une question importante et aussi parce qu'il s'agit d'une question sur laquelle les informations erronées abondent.

Je suis favorable à l'intention apparente du projet de loi, à savoir mieux protéger nos enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Néanmoins, je m'oppose au projet de loi parce qu'il va faire plus de mal que de bien à ceux qu'il vise à protéger et parce qu'il a une portée particulière et quelque peu incomplète.

Le projet de loi C-313 propose un certain nombre de réformes qui auraient pour effet de relever de 14 à 16 ans l'âge du consentement à une activité sexuelle, tant qu'il n'y a pas exploitation, et qui s'appliqueraient à certaines infractions de nature sexuelle commises à l'endroit des enfants.

L'âge du consentement est celui au-dessous duquel le Code criminel ne reconnaît pas à un jeune la capacité juridique de consentir à une activité sexuelle et au-dessous duquel sont interdites toutes les formes d'activité sexuelle, des attouchements, notamment un baiser, aux rapports sexuels.

En fait, l'âge du consentement à une activité sexuelle est de 18 ans s'il s'agit d'une relation d'exploitation, par exemple dans le cas de la prostitution ou de la pornographie, ou s'il s'agit d'une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance. Dans les circonstances autres que celles-là, l'âge du consentement est de 14 ans et, malgré ce que croient certains à tort, l'âge du consentement à une activité sexuelle non exploitante a toujours été de 14 ans et n'a pas été abaissé au cours des années 1980.

La seule exception concerne un jeune de 12 ou de 13 ans et une autre personne plus vieille de moins de deux ans, mais âgée de moins de 16 ans, s'il ne s'agit pas d'une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance. Toutefois, il est important de bien comprendre ceci: toute activité sexuelle sans consentement, quel que soit l'âge de la personne, constitue une agression sexuelle.

Le projet de loi C-313, tel que je le comprends, propose de porter de 14 à 16 ans l'âge du consentement s'il ne s'agit pas d'une activité sexuelle exploitante, en modifiant seulement certaines des infractions concernées, mais pas toutes. Il étendrait la portée de la disposition prévoyant une exception en cas de proximité d'âge, celle-ci concernant actuellement les jeunes de 12 et de 13 ans, pour y inclure les jeunes de 14 et de 15 ans, mais en conservant les mêmes conditions. L'autre personne doit être plus vieille de moins de deux ans, mais âgée de moins de 16 ans, et il ne doit pas s'agir d'une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance.

En vertu de cette exception, par exemple, un garçon de 15 ans pourrait avoir des relations sexuelles avec sa copine de 15 ans et demi, relations qui deviendraient illégales le jour du 16^e anniversaire de la fille. En d'autres mots, le projet de loi C-313 criminaliserait la fille de 16 ans pour avoir eu des relations consensuelles qui étaient légales quelques jours plus tôt.

Initiatives parlementaires

Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent criminaliser de telles relations. Je ne pense non plus que le garçon de 15 ans en question voudrait être considéré comme une victime d'abus sexuel. Il ne s'agit pas là d'une situation hypothétique farfelue ou même exceptionnelle. En effet, d'après les chiffres publiés par Statistiques Canada dans son numéro du 3 mai 2005 du *Quotidien*, ce scénario serait très probable, voire fréquent.

● (1305)

On rapporte qu'à 14 ou 15 ans, environ 13 p. 100 des adolescents canadiens ont eu des rapports sexuels. Les chiffres pour les garçons et les filles sont semblables, soit 12 p. 100 et 13 p. 100 respectivement. Ces chiffres portent à croire que les jeunes ont leur premier contact sexuel à un âge encore plus jeune.

Par exemple, d'après l'Étude sur les jeunes, la santé sexuelle, le VIH et le sida au Canada publiée par le Conseil des ministres de l'Éducation en 2003, sondage effectué auprès des adolescents en 7^e, 9^e et 11^e année, 35 p. 100 des garçons et 49 p. 100 des filles en 7^e année, c'est-à-dire des enfants de 12 ans, s'étaient embrassés avec la bouche ouverte, ce qui constitue une activité sexuelle aux termes de notre droit pénal.

Le fait est que, qu'on approuve ou pas de telles choses, les jeunes Canadiens sont sexuellement actifs dès l'âge de 12 ans, au moins. De toute évidence, le projet de loi C-313 criminaliserait les jeunes qui se livrent à des activités sexuelles normales entre adolescents, même quand les deux personnes concernées sont des pairs. Comme je l'ai dit, qu'on approuve ou pas l'activité sexuelle chez les jeunes, il y a bien d'autres moyens beaucoup plus efficaces que le droit pénal, l'instrument le plus important de l'État, pour éduquer nos enfants en matière de sexualité.

Je ne vois pas en quoi ce projet de loi offre une meilleure protection aux enfants contre l'exploitation sexuelle, alors qu'il en ferait de jeunes contrevenants. De plus, je ne peux appuyer cette mesure législative qui, dans une approche ponctuelle, élève l'âge du consentement à des activités sexuelles. Cette mesure n'assure pas une protection uniforme et constante parce qu'elle n'inclut pas toutes les infractions liées à l'âge du consentement.

Plus précisément, elle ne modifie pas les infractions prévues à l'article 172.1, en l'occurrence le fait de leurrer un enfant au moyen d'Internet en vue de faciliter la perpétration d'une infraction à caractère sexuel contre un enfant et, à l'article 273.3, le fait de faire passer un enfant, du Canada à l'étranger, en vue de permettre la commission d'une des infractions sexuelles énumérées. Elle ne modifie pas non plus l'article 810.1 qui permet aux tribunaux d'imposer une ordonnance d'engagement, autrement dit d'exiger un engagement de ne pas troubler l'ordre public pour empêcher des délinquants sexuels de fréquenter des lieux où on peut s'attendre à ce que des enfants se rassemblent, ou de se livrer à des activités qui entraînent des contacts avec des enfants, y compris de communiquer avec des enfants au moyen d'un système informatisé, notamment Internet; ou l'article 159 qui porte sur les relations sexuelles anales.

Je ne vais pas tenter de deviner pourquoi le projet de loi C-313 ne modifie pas ces dispositions, mais ces omissions renforcent mes préoccupations quant à l'approche ponctuelle adoptée dans cette mesure législative. La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle est une question bien trop importante pour que nous, à titre de législateurs, l'abordions de façon ponctuelle. Compte tenu de toutes ces raisons, je n'appuie pas le projet de loi C-313 dans sa forme actuelle.

● (1310)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, Il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-313.

Ce projet de loi procède d'une logique totalement conservatrice, il faut bien le reconnaître. Comme le disait mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi. C'est un projet de loi qui propose de faire passer l'âge de consentement pour les relations sexuelles de 14 ans, qui est la situation actuelle, à 16 ans.

Bien sûr, le Bloc québécois convient ce qui est empiriquement admis et scientifiquement observé et qui procède évidemment d'un robuste bon sens, à savoir qu'il n'est pas souhaitable, en général, d'avoir des relations sexuelles à 14 ans. À cet âge-là, on admet que l'on est encore plus près du monde de l'enfance que du monde adulte, que l'on est encore généralement à une période où la puberté n'est pas commencée et qu'il n'est pas souhaitable d'avoir des relations sexuelles.

Je crois qu'il n'est pas exagérément moraliste de dire que lorsqu'on s'engage sur le terrain de la sexualité, il est nécessaire d'être préparé, d'avoir de l'information quant à de saines pratiques sexuelles, quant à ce que signifie l'engagement — et disons-le franchement —, quant à la perte d'une certaine naïveté. En effet, notre première relation sexuelle est un moment marquant dans la vie.

Comme vous le savez, personnellement, j'ai 43 ans. D'ailleurs, monsieur le Président, je vous remercie des bons vœux que vous m'avez présentés cette semaine à l'occasion de mon anniversaire.

À l'époque où j'étais au secondaire, je dois dire que les relations sexuelles survenaient un peu plus tard dans le temps. Il y avait une expression au Québec qui disait: « On est Joseph tard ». Cela voulait dire que l'entrée dans la sexualité se faisait plus tardivement. Toutefois, il faut bien reconnaître que les choses ont changé.

Comment se fait-il que les jeunes — en tout cas, certains d'entre eux — aient des relations sexuelles plus précoces? Évidemment, il y a toutes sortes d'hypothèses à ce sujet. Certains journalistes ont enquêté en ce qui a trait à cette question. Ils prétendent que la venue des relations sexuelles plus précoces est liée à l'information. Pour les jeunes, avec Internet et un ensemble d'informations qui circulent beaucoup plus rapidement, le voile du mystère qui entourait la sexualité est maintenant levé. Plus tôt dans la vie, les jeunes sont en présence d'informations avec comme résultats que les premières expériences sexuelles surviennent plus rapidement.

Encore une fois, nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes pleinement conscients qu'il est souhaitable de ne pas avoir de relations sexuelles à 14 ans, mais nous ne sommes pas davantage prêts à franchir le pas que nous propose le Parti conservateur, qui est de criminaliser et de faire entrer cela dans le système judiciaire. Des accusations pourraient potentiellement être portées à l'endroit jeunes qui auraient des relations sexuelles.

Ces exemples malheureux nous font réaliser combien le Parti conservateur n'est pas près des réalités québécoises. Je ne crois pas avoir rencontré beaucoup de jeunes ou d'intervenants, dans ma pratique de député, qui souhaitent que l'on criminalise le fait d'avoir des relations sexuelles précoces.

Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt travailler, comme société, pour donner de l'information et faire en sorte qu'il y ait des cours d'éducation sexuelle obligatoires? Dans les familles et dans les milieux de vie, on doit discuter de la sexualité. Les objectifs que l'on recherche comme société feraient en sorte qu'au moment où on vit notre première relation sexuelle, l'on soit informé et épanoui.

● (1315)

La première relation sexuelle correspond à la perte de la naïveté. C'est vraiment l'entrée dans le monde adulte. Cela devrait s'accompagner d'une pleine responsabilité et d'une pleine prise de conscience.

Y a-t-il quelque chose de plus beau que la sexualité? Lorsque deux êtres humains se désirent, lorsque l'on est prêt à se livrer, à se donner totalement dans l'acte sexuel, cela ne devrait pas se solder par des poursuites au criminel. Évidemment, il faut que l'on soit prêt, que l'on soit préparé, et que cela se fasse en toute connaissance de cause.

Ces mises en garde étant faites, j'ajoute que le Bloc québécois est évidemment pleinement conscient qu'une extrême vigilance doit être déployée quant à l'ensemble de la question portant sur l'exploitation sexuelle. Dans le Code criminel, à l'instant où l'on se parle, il y a des dispositions. La Cour suprême a d'ailleurs rendu une décision au début de 2000. Depuis l'arrêt Sharpe, on a encore ajouté des dispositions dans le Code criminel concernant non seulement l'exploitation sexuelle, mais aussi la pornographie infantile.

Je sais qu'il n'y a pas un député en cette Chambre qui ne souhaite que le Parlement redouble de vigilance lorsqu'il est question d'exploitation sexuelle. Il n'y a rien de plus terrible, horrible et choquant pour la conscience humaine que de s'imaginer qu'un adulte puisse exploiter sexuellement un enfant dans un rapport de totale inégalité, étant donné les traumatismes que cela provoque sur le plan du développement de la personne. Le Bloc québécois convient que, et dans le Code criminel et dans l'application de la loi, nous devons être extrêmement vigilants lorsqu'il est question de rapports sexuels entre adultes et enfants.

Si le projet de loi de notre collègue député était adopté, on pourrait se retrouver dans la situation suivante. Un garçon de 16 ans a une relation sexuelle avec une fille de 15 ans. Les deux le font de façon consensuelle. Ils sont tous deux dotés d'une grande maturité et capables de mesurer pleinement la portée de leur geste. Ils le font mus par cet amour qui nous transporte d'allégresse lorsqu'il est vrai. Ces jeunes se protègent. Ils vivent une relation sexuelle gratifiante, mutuellement consentie. Toutefois, parce que l'un des parents n'aime pas le choix du partenaire, par exemple, de la jeune fille, une poursuite pourrait être déposée et des accusations, portées.

Est-ce là la façon dont on doit envisager les choses? Nous ne croyons pas que le projet de loi soit utile à cet égard.

J'ai fait un peu de recherches pour savoir quel était l'âge de nubilité. J'ai ici un tableau comparatif de l'âge de nubilité ailleurs dans le monde. On se rend compte que, dans la plupart des grandes démocraties et des grands pays — grands de par leur population, évidemment, il ne s'agit pas d'être hégémonique —, le Canada se situe dans une honnête moyenne.

Par exemple, au Mexique, l'âge de nubilité est de 12 ans. Le Japon est quand même une société relativement puritaine. On connaît tous le petit rire parfois nerveux des Japonais, toujours à leur place, entreprenants et serviables. C'est une société où l'ordre est valorisé et où les relations humaines sont extrêmement encadrées. Cela ne veut évidemment pas dire que certains citoyens japonais ne peuvent s'évader sur le terrain du romantisme. Néanmoins, on n'est pas

Initiatives parlementaires

étonnés d'apprendre que l'âge de nubilité permis au Japon est de 13 ans, donc un an avant celui prévu au Canada.

En Autriche, qui s'est rendue célèbre par ses valse romantiques auxquelles vous avez peut-être vous-même succombé, monsieur le Président, dans votre jeune temps bien sûr, l'âge de nubilité est de 14 ans. En l'Islande, un pays nordique où la bière coule à flots et où l'on a le sens de la fête, c'est 14 ans.

● (1320)

L'Italie, méditerranéenne, où il y a le romantisme, les pâtes et le vin — voilà un cocktail que l'on peut se souhaiter à l'approche de cette fin de semaine —, permet l'âge de nubilité à 14 ans. Au Danemark, c'est à 15 ans. En France, Marianne, fille aînée de l'Église, la très jacobine république française, l'âge de nubilité est de 15 ans.

Je termine en vous disant que, malheureusement, le Bloc québécois ne sera pas en mesure d'appuyer ce projet de loi.

[Traduction]

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, c'est avec un certain accablement que j'interviens dans ce débat aujourd'hui, parce que je crois comprendre que le porte-parole libéral recommandera aux membres de son caucus de voter contre ce projet de loi, et je présume que ces derniers obéiront.

Nous ne savons pas ce qu'en pensent les néo-démocrates, les nouveaux partenaires des libéraux, puisque personne ne semble vouloir parler au nom de ce parti. Le député du Bloc a précisé très clairement que son parti ne l'appuierait pas. Je ne sais pas, toutefois, si les bloquistes pourront voter librement ou s'ils devront suivre les directives du whip. Le député ne l'a pas précisé.

Toutefois, je tiens à exprimer clairement mon appui à ce projet de loi.

Je ne devrais probablement pas me contenter de me lever et de citer tout ce qu'on trouve dans le projet de loi, en tentant de justifier ma position, sans parler un peu d'abord de mes antécédents et sans demander à mes collègues de tenir compte des structures morales réelles et profondes qui ont guidé notre pays pendant plusieurs années et qui semblent maintenant disparaître rapidement.

Comme je l'ai déjà indiqué dans des discours précédents, j'ai eu le privilège de grandir dans une famille merveilleuse et aimante. Mon père a eu neuf frères et soeurs, ou plutôt dix, mais l'un d'entre eux est mort en bas âge. Ce sont tous des gens merveilleux qui ont bien traité leurs conjoints et leurs enfants. Jusqu'à tout récemment, tous les membres de notre famille avaient un excellent dossier au chapitre de la fidélité conjugale. J'en ai déjà parlé ici à la Chambre et j'ai déjà dit que mes parents avaient été mariés pendant 67 ans et demi avant que la mort de mon père ne les sépare. Mes oncles et mes tantes ont aussi un dossier impeccable à ce chapitre.

J'ai également grandi dans un environnement religieux. On nous dit souvent qu'il faut séparer l'Église et l'État. Toutefois, je suis d'avis que nous apportons tous nos actions, nos paroles et notre cadre moral, quel qu'il soit, lorsque nous participons à un débat. À mon avis, même ceux qui prétendent ne pas croire en Dieu, en la Bible ou en une quelconque religion, ont dû prendre une décision d'ordre religieux pour en arriver là. Cette décision est basée sur la foi. C'est une chose qu'on décide de croire, en tenant compte des preuves qu'on a accumulées.

Initiatives parlementaires

J'ai étudié la Bible depuis que je suis devenu Chrétien à l'âge de 20 ans. Cela a une grande signification pour moi. Je crois que ces saintes écritures constituent un mode d'emploi définitif sur la façon de mener nos vies. Au cours des années, mes études m'ont mené à la conclusion que les directives contenues dans la Bible sont là pour notre bien. Chacune de ses règles et chacune de ses lois est bénéfique pour les comportements familiaux et sociaux en général.

J'ai été élevé dans ce contexte. Je considère donc que le mariage vise à fournir aux familles et aux enfants le meilleur environnement possible, et qu'il doit être permanent.

Je crois également au concept moral fondamental portant que les activités sexuelles ne sont pas un jeu, comme le basket-ball ou le football. C'est un acte très sacré qui ne doit s'accomplir qu'à l'intérieur du mariage. Je crois que nous ne rendons pas service à la société en ne rendant pas ces limites plus strictes et en n'inculquant pas à nos jeunes, de toutes les façons possibles, la notion que les actes sexuels ne doivent s'accomplir que dans le contexte des liens sacrés du mariage.

Je suis conscient que nous vivons dans une société où les règles morales se détériorent rapidement. La Chambre est même saisie d'un projet de loi visant à modifier radicalement la définition du mariage, et donc à ébranler une institution très solide qu'une majorité écrasante de Canadiens ont adoptée depuis des années.

• (1325)

Actuellement, nous constatons que de plus en plus de gens ont des relations sexuelles à l'extérieur des liens du mariage, parfois en contraignant d'autres personnes à avoir de telles relations ou, à tout le moins, en les séduisant. C'est de cela dont il est ici question.

Il s'est produit quelque chose de très triste dans ma circonscription, Edmonton—Sherwood Park. Je ne sais pas à combien s'élève le dernier compte des victimes, mais depuis 10 ou 15 ans, on a découvert les corps d'une trentaine de jeunes femmes dans ma circonscription à l'est d'Edmonton. Ces jeunes femmes étaient des travailleuses du sexe et elles ont été assassinées. On ne sait pas encore si c'est l'oeuvre d'un tueur en série ou de plusieurs meurtriers.

J'en ai le coeur brisé. Ces événements m'attristent tellement. Je suis un père. Ma femme et moi avons trois enfants. Je m'empresse d'ajouter, trois enfants parfaits. Il n'y a pas beaucoup de familles qui peuvent se vanter de cela. Ma fille Beverley est l'aînée, et nous avons ensuite eu deux fils, Brent et Brian. Je n'arrive pas à imaginer que quelqu'un de ma famille ou de l'extérieur aurait pu agresser sexuellement ma fille, mais cette simple pensée me fait bondir et mon coeur de père me dit que je dois assurer la protection des jeunes filles.

Nous avons une relation merveilleuse et ouverte avec nos enfants et nous avons discuté de ces choses au fil des ans. Je suis très heureux de dire que nous croyons avoir élevé nos enfants en leur transmettant ces valeurs.

Il y a de nombreuses familles où la situation est différente. Certains parents permettent à leurs enfants de s'engager dans des relations avec des personnes parfois plus âgées, et d'autres qui aimeraient s'y opposer, mais malheureusement, nos lois actuelles les en empêchent.

J'appuie ce projet de loi à titre de père aimant, mais aussi de grand-père aimant. La benjamine de nos petites-filles vient d'avoir six ans. Nous avons un petit-fils qui est plus jeune. Il a eu deux ans il y a quelques mois.

Je pense à mes petits-enfants: Dallas, qui a 13 ans, Kayla, Noah, Hannah and Micah, plus jeunes, qui sont des petits-enfants

merveilleux d'innocence. J'accepte avec grande difficulté la pensée qu'ils puissent être persuadés par la ruse de participer à des activités sexuelles, qu'on leur enlève la pureté qu'ils devraient pouvoir offrir intacte au moment de leur mariage.

Le projet de loi à l'étude concerne les personnes qui iraient jusqu'à attirer des jeunes dans des activités sexuelles. Il s'agit de personnes plus âgées qui, non satisfaits de fréquenter des prostituées, attireraient des enfants, par le biais d'Internet ou autrement. Ils les font participer à des activités sexuelles dangereuses, comme nous le constatons. Des études sociologiques nous montrent que, lorsque des enfants participent en bas âge à des activités sexuelles, même en donnant leur consentement, ils deviennent vulnérables et susceptibles d'être entraînés vers la prostitution, une activité que je ne qualifierais pas de profession, compte tenu de ses dangers.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger nos enfants. Je considère qu'il ne devrait y avoir aucune défense possible pour la personne qui persuaderait ma petite-fille toute jeune, ou ma fille, à l'âge de 14 ou 15 ans, de participer à une activité sexuelle. Personne ne devrait pouvoir prétendre que c'est l'enfant qui l'a convaincu d'agir de la sorte. L'enfant ne l'aurait probablement pas fait, bien que certains perdent la tête à cet âge, je le sais.

• (1330)

Il nous revient, à titre de parents, de grands-parents et de législateurs, d'assurer un cadre de protection aux jeunes, de manière à ce qu'ils ne soient pas exposés à des agressions malveillantes et brutales.

J'invite fortement tous les députés à réfléchir attentivement à ce dont il est question ici, à appuyer le projet de loi comme je l'appuie pour ma part avec enthousiasme au nom de mes électeurs et de mon collègue de Lethbridge.

• (1335)

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-313, Loi modifiant le Code criminel (actes sexuels interdits). Le projet de loi C-313 propose des modifications à des articles du droit criminel, visant à hausser l'âge du consentement aux activités sexuelles dans le cas de certaines infractions à caractère sexuel impliquant des enfants.

La protection des enfants et des jeunes est une question que connaissent bien les députés. L'âge du consentement à des activités sexuelles, en tant qu'élément de cette question plus large, ne se pose pas pour nous. Bien que la protection de nos jeunes contre l'exploitation sexuelle soit une priorité pour beaucoup d'entre nous, sinon pour nous tous, il est clair que nous ne pouvons nous entendre sur la meilleure façon, et la plus efficace, d'atteindre cet objectif.

Je ne peux appuyer le projet de loi C-313, parce qu'il représente une approche incomplète et inefficace. Il propose des modifications qui hausseront l'âge du consentement aux activités sexuelles qui ne comportent aucune exploitation de 14 à 16 ans pour une partie seulement des infractions sexuelles commises contre des enfants.

Initiatives parlementaires

L'âge du consentement est un terme qui n'est pas utilisé dans le Code criminel, mais il est couramment utilisé pour désigner l'âge au-dessous duquel le droit criminel ne reconnaît pas la compétence légale qui permettrait à une jeune personne de consentir à des activités sexuelles. Toute activité sexuelle avec des personnes de cet âge, des attouchements sexuels comme le baiser aux rapports sexuels proprement dits, est interdite, mais toute activité non consensuelle, quel que soit l'âge, est une agression sexuelle.

L'une des lacunes du projet de loi C-313 est qu'il cherche à donner aux jeunes une protection accrue contre l'exploitation sexuelle en se concentrant non pas sur l'exploitation à laquelle se livre le contrevenant, comme pour les cas d'agression sexuelle dans le Code criminel, mais plutôt sur la question de savoir si la jeune personne a consenti à être exploitée. C'est une approche bizarre.

Le projet de loi C-313 est aussi limité, car il ne reconnaît qu'un seul facteur susceptible de déterminer la vulnérabilité d'une jeune personne à l'exploitation sexuelle, notamment son âge biologique. Le projet de loi C-313 établit cet âge à 16 ans. Encore une fois, c'est un peu bizarre, compte tenu du fait que la plupart des gens admettent facilement que tous les jeunes de 14 ans n'ont pas le même niveau de maturité et même que certains adolescents de 14 ans sont plus matures que d'autres qui sont âgés de 17 ans.

Par conséquent, je ne comprends pas vraiment pourquoi le projet de loi ne pourrait pas tenir compte également des circonstances précises de la jeune personne pour déterminer son degré de vulnérabilité à l'exploitation sexuelle.

Le projet de loi C-313 ne propose pas d'imposer un seul et même âge du consentement pour toutes les infractions connexes, ce qui est une autre lacune. Il ne change en rien les infractions suivantes: article 159, relations sexuelles anales; article 172.1, leurre d'un enfant sur Internet dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle visant cet enfant; article 273.3, enlèvement d'un enfant du Canada dans le but de commettre une infraction d'ordre sexuel énumérée; article 810.1, engagement de ne pas troubler l'ordre public pour empêcher un agresseur sexuel d'enfants, connu ou soupçonné, de fréquenter des endroits où des enfants se réunissent ou de participer à des activités qui entraînent des contacts avec les jeunes, y compris communiquer avec des jeunes au moyen d'un ordinateur, notamment sur Internet.

• (1340)

La principale lacune du projet de loi C-313 est la criminalisation, chez les jeunes, d'une activité sexuelle consensuelle qui ne comporte aucune exploitation. Le projet de loi ne prévoit pas d'exception pour les jeunes qui sont d'âges rapprochés. Par exemple, il serait illégal qu'une adolescente de 15 ans ait des relations sexuelles avec son petit ami de 16 ou 17 ans, même si ces relations auraient pu être légales juste avant son 16^e anniversaire et, ce qui est encore plus important, même si nous savons que cela est commun. Transformer ces adolescents en jeunes délinquants ne leur assurera pas une meilleure protection pour autant.

Je n'appuie pas le projet de loi C-313 en raison de son approche. Je crois par contre que l'approche adoptée par le gouvernement dans le projet de loi C-2, dont le Comité de la justice est actuellement saisi, protège mieux et protège plus efficacement les enfants et les autres personnes vulnérables.

Le projet de loi C-2 propose d'ajouter une nouvelle catégorie destinée à prévenir l'exploitation sexuelle de jeunes ayant atteint l'âge du consentement, c'est-à-dire qui ont entre 14 ans et 18 ans.

Aux termes de la nouvelle infraction, les tribunaux devront déterminer s'il y a exploitation de l'adolescent en examinant la nature

et les circonstances de la relation. Les indicateurs à examiner seraient les suivants: l'âge de l'adolescent, la différence d'âge entre les partenaires, l'évolution de la relation et l'emprise ou l'influence du contrevenant sur l'adolescent.

En clair, le projet de loi C-2 reconnaîtrait comme indicateurs de vulnérabilité l'âge biologique et d'autres facteurs. Il reconnaîtrait que les circonstances particulières de certains jeunes, y compris des jeunes de 16 et 17 ans, peuvent les exposer à un grand risque d'exploitation. Il reconnaîtrait aussi que le développement d'une relation, par exemple une relation évoluant secrètement sur Internet, peut se révéler un indicateur.

En vertu du projet de loi C-2, tous les jeunes âgés de 14 à 18 ans, et non seulement ceux qui sont âgés de 14 à 16 ans comme le propose le projet de loi C-313, bénéficieraient d'une protection accrue, que l'exploiteur soit beaucoup plus âgé ou qu'il ait à peu près le même âge que l'exploité.

L'objectif du projet de loi C-2 est de punir le contrevenant au lieu de chercher à savoir si le jeune a consenti manifestement à l'acte. En fait, le projet de loi C-2 indique que les jeunes ne peuvent pas consentir légalement à être exploités sexuellement.

D'aucuns se demandent si les jeunes devraient ou non avoir des relations sexuelles et, dans l'affirmative, à quel âge. Il reste que les jeunes Canadiens sont actifs sexuellement, dès 12 ans ou même avant.

Il est clair que le projet de loi C-313 criminaliserait les jeunes qui ont des relations sexuelles normales d'adolescents, même lorsque ces relations ont lieu avec un autre jeune à peu près du même âge. Comme je l'ai dit, même si l'on peut être en désaccord avec le fait que les jeunes aient des relations sexuelles, il existe des façons beaucoup plus efficaces d'éduquer les enfants en matière de sexualité que de recourir au pouvoir le fort de l'État, la loi criminelle.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de loi C-313.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, il est très révélateur d'entendre les libéraux, les bloquistes, les néo-démocrates et leur position là-dessus, car c'est une question que j'ai posée au ministre de la Justice chaque fois qu'il a comparu devant le Comité de la justice. Je ne semble pas être en mesure d'obtenir une réponse directe. J'ai interrogé le ministre de la Justice à ce sujet durant la période des questions et je n'ai pas eu droit à une réponse directe là encore. Au moins, maintenant, j'ai entendu aujourd'hui, dans le cadre d'un dialogue passionnant, la position des libéraux et des bloquistes.

Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue de Lethbridge. Il a soumis à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui représente vraiment les souhaits des Canadiens.

Les bloquistes nous ont dit que cela ne correspondait pas à ce que les Québécois souhaitaient. Ce sont des inepties. Les habitants du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de toutes les régions du pays veulent protéger nos enfants.

La Chambre entend dire depuis des années, par des chefs de police, par la Fédération canadienne des municipalités et des experts que nous devons augmenter l'âge du consentement, car 14 ans est une limite trop basse. Les Canadiens veulent savoir pourquoi nous ne portons pas l'âge du consentement à 16 ans.

Initiatives parlementaires

Nous constatons maintenant la raison même de cela. C'est attribuable à la résistance des libéraux, des bloquistes et des néo-démocrates. Lorsqu'on dit que ce n'est pas conforme aux vœux de la population, les Canadiens voient vraiment qui est coupé de la population canadienne. Ce n'est pas le Parti conservateur, mais bien les autres partis.

Le Parti libéral a déclaré que le projet de loi C-313 d'initiative parlementaire du député de Lethbridge est incomplet et inefficace. C'est insensé. C'est ridicule. Le projet de loi va protéger nos enfants. C'est le gouvernement qui est inefficace et incomplet.

On nous a dit qu'il était illégal de toucher et d'embrasser. Je reconnais que chaque fois que je vois mon petit-fils, je l'embrasse et je le serre dans mes bras. Ne soyons pas absurdes. Embrasser et toucher n'est pas illégal.

Il est question d'embrasser et de toucher un enfant à des fins sexuelles, ce qui devrait être illégal. Un enfant de 14 ans n'a pas les aptitudes cognitives nécessaires pour comprendre qu'il se fait tromper, qu'on l'entraîne dans une situation très dangereuse.

Notre collègue libéral nous a dit que certains jeunes de 14 ans avaient plus de maturité que des jeunes de 17 ans. Je suis d'accord avec lui. Lorsque j'entends des déclarations comme celle-là, je peux dire que certains jeunes de 14 ans ont plus de maturité et d'expérience que certains ministériels.

Les jeunes de 14 ans n'ont pas généralement le bagage cognitif nécessaire pour bien jauger les conséquences possibles de leurs décisions. Par des rapports sexuels, ils risquent d'attraper des maladies transmises sexuellement. Ils risquent aussi la grossesse et la dépression. La décision d'avoir des rapports sexuels hors des liens du mariage est très importante.

J'apprécie les commentaires de mon collègue d'Edmonton. Il a parfaitement raison. Le premier choix est de n'avoir des rapports sexuels qu'avec sa femme ou son mari. Je suis tout à fait d'accord. C'est ainsi que j'ai été élevé. Je suis fier de mes 33 années de mariage. J'ai cinq enfants et un petit-enfant. Je suis choyé.

Avant d'être élu député, j'étais conseiller municipal, et la prostitution juvénile était un problème énorme. J'ai fait partie d'un groupe de travail sur la prostitution juvénile. Nous avons entendu des experts de partout au pays nous dire que l'une des raisons pour lesquelles on arrive à entraîner nos enfants dans la prostitution est le fait que l'âge du consentement est si bas. À 14 ans, c'est l'un des plus bas au monde. C'est pourquoi des pédophiles viennent ici chercher nos enfants. Il ne s'agit pas d'une situation d'autorité. C'est une situation d'abus et de tromperie.

Demandez à n'importe qui dans la rue s'il est acceptable que des gens de 40, 50 ou 60 ans aient des rapports sexuels avec des jeunes de 14 ans ou des jeunes de 12 ans qui disent avoir 14 ans. C'est dégoûtant et ça devrait être un crime.

● (1345)

Je suis offusqué par ce que je viens d'entendre. Ces propos sont inexacts. Il est absolument faux de prétendre, comme le font certains députés, que ce projet de loi d'initiative parlementaire criminaliserait les relations entre des adolescents et leurs pairs. C'est n'est pas du tout la vérité.

Nous cherchons avant tout à protéger nos enfants. Le projet de loi prévoit une exception en fonction d'une certaine différence d'âge, parce que, nous le savons bien, les enfants vont se livrer à certaines expériences. Tel n'est pas mon premier choix. J'ai recommandé à mes propres enfants d'attendre d'être mariés, mais le projet de loi C-313 prévoit cette possibilité au moyen d'une exception. Il ne vise pas à faire des criminels de nos adolescents.

Je prie les députés de ne pas affirmer des faussetés. Le projet de loi vise les adultes qui ont une activité sexuelle avec un enfant. Des jeunes de 14 ans ne devraient pas être entraînés à avoir une activité sexuelle. Ce que nous recherchons, c'est la vérité. Comme je l'ai dit, le Canada a l'un des âges du consentement les plus bas au monde. Ainsi, nous exposons nos enfants à être entraînés à avoir une activité sexuelle. Des pédophiles étrangers viennent chez nous et attirent des enfants. Ils ont recours à de la pornographie juvénile. Ils emmènent un enfant manger de la pizza et voir un film, puis l'enfant est censé avoir donné son consentement une fois qu'il a été amené à avoir une activité sexuelle.

Nos enfants sont notre génération montante. Nous devons les protéger. Si nous ne prenons pas soin de nos enfants, nous ne remplissons pas notre rôle. J'invite chaque député à lire le projet de loi attentivement. Il est bien conçu et il vise à assurer une protection adéquate.

● (1350)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne au lundi 30 mai, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 51.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex... ..	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek ..	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique ...	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beamier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard.....	Manicouagan.....	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic.....	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska.....	BQ
Bergeron, Stéphane.....	Verchères—Les Patriotes.....	BQ
Bigras, Bernard.....	Rosemont—La Petite-Patrie.....	BQ
Blais, Raynald.....	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain.....	Beauharnois—Salaberry.....	BQ
Boivin, Françoise.....	Gatineau.....	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert.....	Chicoutimi—Le Fjord.....	BQ
Boulianne, Marc.....	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane.....	Terrebonne—Blainville.....	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières.....	BQ
Cardin, Serge.....	Sherbrooke.....	BQ
Carrier, Robert.....	Alfred-Pellan.....	BQ
Clavet, Roger.....	Louis-Hébert.....	BQ
Cleary, Bernard.....	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa.....	Lib.
Côté, Guy.....	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul.....	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole.....	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne.....	Laurentides—Labelle.....	BQ
Desrochers, Odina.....	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce.....	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie.....	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges.....	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles.....	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine.....	Jeanne-Le Ber.....	Lib.
Gagnon, Christiane.....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger.....	Montcalm.....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique.....	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel.....	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord.....	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis).....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.....	Lib.
Kotto, Maka.....	Saint-Lambert.....	BQ
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel.....	BQ
Lalonde, Francine.....	La Pointe-de-l'Île.....	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports.....	Outremont.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.....	Lib.
VACANCE.....	Labrador	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon.....		Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 20 mai 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Navdeep Bains	Vice-président:	Stockwell Day	
Diane Bourgeois Ed Broadbent	Peter Goldring	Wajid Khan	Paddy Torsney	(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz	
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Claude Drouin Wayne Easter	Mark Eyking Roger Gaudet	Larry Miller Rose-Marie Ur	(12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitzkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Helena Guergis
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell	Betty Hinton	Dave MacKenzie	Gordon O'Connor	(12)
Bill Blaikie	Judi Longfield	Keith Martin	Anthony Rota	
Odina Desrochers				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dean Allison	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rob Anders	Jim Gouk	John Maloney	Scott Simms
David Anderson	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Dave Batters	Nina Grewal	Dan McTeague	Joy Smith
Leon Benoit	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
James Bezan	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Stephen Harper	Larry Miller	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Bob Mills	Darrel Stinson
Gord Brown	Jeremy Harrison	James Moore	Peter Stoffer
Colin Carrie	Loyola Hearn	Rob Moore	Belinda Stronach
Robert Carrier	Russ Hiebert	Anita Neville	Greg Thompson
Bill Casey	Jay Hill	Rob Nicholson	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	David Tilson
Michael Chong	Brian Jean	Bev Oda	Vic Toews
Roger Clavet	Dale Johnston	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Peter Julian	Charlie Penson	Merv Tweed
Stockwell Day	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Rose-Marie Ur
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	Peter Van Loan
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Maurice Vellacott
John Duncan	Wajid Khan	Marcel Proulx	Mark Warawa
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Jeff Watson
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Randy White
Brian Fitzpatrick	Francine Lalonde	John Reynolds	John Williams
Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell	Gilles-A. Perron	Peter Stoffer	Rose-Marie Ur	(7)
Gordon O'Connor				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Alan Tonks

Vice-présidents:
Bernard Bigras
Lee RichardsonNathan Cullen
Brian Jean
David McGuintyBob Mills
Denis ParadisYasmin Ratansi
Christian SimardJeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Massimo Pacetti**Vice-présidents:** Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhallal	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL**Président:** Yvan Loubier**Vice-président:**

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** Brent St. Denis**Vice-présidents:** Paul Crête
Werner SchmidtSerge Cardin
Michael Chong
Denis CoderreJohn Duncan
Brian MasseLynn Myers
Jerry PickardAndy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry DevolinNorman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James RajotteYasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitzkreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Serge Ménard	Judy Sgro	Vic Toews	(12)
Roy Cullen	Anita Neville	Myron Thompson	Mark Warawa	
Paul Harold Macklin				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Mario Laframboise	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Derek Lee	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	James Lunney	Werner Schmidt
Jean Augustine	Jim Gouk	Peter MacKay	Bill Siksay
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	David McGuinty	Monte Solberg
Bill Blaikie	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Marlene Jennings	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	Scott Reid	Paul Zed

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André	Jean-Claude D'Amours	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Françoise Boivin				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Peter Goldring	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Peter MacKay	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
Don Boudria	Helena Guergis	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Gord Brown	Richard Harris	Larry Miller	Greg Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	David Tilson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Vic Toews
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Bradley Trost
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Mark Warawa
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Barry Devolin	Peter Julian	Charlie Penson	Jeff Watson
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Randy White
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	John Williams
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley			

LIAISON

Président: Bonnie Brown

Vice-président: Roger Gallaway

Leon Benoit	Gurmant Grewal	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(23)
Don Boudria	Susan Kadis	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Paul DeVillers	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	
Raymonde Folco				

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi
Gurmant Grewal			(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Leon Benoit	Vice-présidents:	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff	Guy Lauzon	Joe Preston	Louise Thibault
Marcel Gagnon	Diane Marleau	Francis Scarpaleggia	Randy White
Marc Godbout			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Yvan Loubier	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	David McGuinty	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteMarc Lemay
Deepak ObhraiBev Oda
Mario SilvaScott Simms
David Smith

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin	Jay Hill	Judi Longfield	Karen Redman	(12)
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)
------------	-------------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-38

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Françoise Boivin
Don Boudria
Gord Brown

Peter Julian
Paul Harold Macklin
Richard Marceau

Réal Ménard
Rob Moore
Anita Neville

Michael Savage
Joy Smith
Vic Toews

(13)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Paul DeVillers	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 20 mai 2005

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Citoyenneté et immigration

Mme Redman	6271
Motion	6271
Les votes sont demandés et reportés	6271
Adoption de la motion	6271

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

M. Saada	6271
Projet de loi C-9. Troisième lecture	6271
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6273
M. Côté	6273
M. Lessard	6274
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6274
M. Reid	6274
M. Saada	6276
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6277
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	6277
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6277

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Nestlé Canada

M. Lauzon	6278
-----------------	------

Community Care

M. Adams	6279
----------------	------

La maison Screen Door Productions

Mme Bulte	6279
-----------------	------

La ville de Lévis

M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6279
---------------------------------------	------

L'industrie du diamant

M. Khan	6279
---------------	------

Le Jour de la Victoire en Europe

M. Miller	6279
-----------------	------

L'église anglicane Holy Trinity

Mme Kadis	6280
-----------------	------

Le Protocole de Kyoto

M. Cardin	6280
-----------------	------

Le génocide des Grecs pontiques

Mme Bakopanos	6280
---------------------	------

Le gouvernement du Canada

M. Benoit	6280
-----------------	------

Le prix de la foresterie

M. D'Amours	6281
-------------------	------

Le budget

Mme Wasylcia-Leis	6281
-------------------------	------

Les finances

M. Devolin	6281
------------------	------

Le 25^e anniversaire du référendum de 1980

M. Desrochers	6281
---------------------	------

L'agriculture

Mme Finley	6281
------------------	------

Le Bloc québécois

Mme Boivin	6282
------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites

M. MacKay	6282
M. Brison	6282
M. MacKay	6282
M. Brison	6282
M. MacKay	6282
M. Brison	6282
Mme Ablonczy	6282
M. Brison	6282
Mme Ablonczy	6283
M. Brison	6283

L'assurance-emploi

Mme Guay	6283
M. Adams	6283
Mme Guay	6283
M. Adams	6283
M. Lessard	6283
M. Adams	6283
M. Lessard	6284
M. Adams	6284

Le budget

M. Layton	6284
M. Valeri	6284
M. Layton	6284
Mme Robillard	6284

Le Programme de commandites

M. Jaffer	6284
Mme Robillard	6284
M. Jaffer	6284
M. Brison	6284
M. Preston	6285
M. Brison	6285
M. Preston	6285
M. Brison	6285

L'agriculture

M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6285
M. Mitchell	6285
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6285
M. Mitchell	6285

Les affaires étrangères

M. Bigras	6285
M. Comuzzi	6285
M. Bigras	6286
M. Comuzzi	6286

La défense nationale	
M. O'Connor	6286
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6286
M. O'Connor	6286
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6286
La Société canadienne des postes	
M. Pallister	6286
M. Regan	6286
M. Pallister	6286
M. Regan	6286
Les ressources naturelles	
Mme Kadis	6286
M. Regan	6287
La réforme démocratique	
M. Broadbent	6287
M. Bélanger	6287
M. Broadbent	6287
M. Bélanger	6287
La justice	
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	6287
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6287
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	6287
M. Cotler	6287
Le droit d'auteur	
Mme Oda	6288
Mme Bulte	6288
Mme Oda	6288
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6288
Le développement social	
Mme Gagnon (Québec)	6288
Mme Robillard	6288
Mme Gagnon (Québec)	6288
Mme Bakopanos	6288
La reconnaissance des titres de compétence étrangers	
M. Obhrai	6288
M. Adams	6288
Les affaires autochtones	
M. Kramp	6289
Mme Blondin-Andrew	6289
M. St. Amand	6289
Mme Blondin-Andrew	6289
Les pêches	
M. Kamp	6289
M. Regan	6289
M. Kamp	6289
M. Regan	6289
Le Supplément de revenu garanti	
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	6289
M. Ianno	6289
Le développement économique	
Mme Boivin	6290
M. Saada	6290
La justice	
M. Warawa	6290
M. Cotler	6290

L'Agence du revenu du Canada	
M. Bouchard	6290
M. Regan	6290
Le budget	
Mme Wasylycia-Leis	6290
M. Valeri	6290
Privilège	
La période des questions orales	
Mme Bakopanos	6290
M. Kenney	6291
M. Alcock	6291
Mme Ablonczy	6291
M. Regan	6291

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Bakopanos	6291
La Loi sur les juges	
M. Cotler	6291
Projet de loi C-51. Présentation et première lecture	6291
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6291
La Loi sur les pêches	
M. Regan	6291
Projet de loi C-52. Présentation et première lecture	6291
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6291
Les délégations interparlementaires	
M. Myers	6291
Les comités de la Chambre	
Condition féminine	
M. Powers	6291
Pétitions	
Le mariage	
M. Warawa	6291
M. Reid	6292
M. Brown (Leeds—Grenville)	6292
M. Menzies	6292
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Mme Bakopanos	6292

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
Projet de loi C-9. Troisième lecture	6292
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6292
M. Bouchard	6293
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6294
M. Saada	6294
Mme Boivin	6294
Mme Wasylycia-Leis	6295

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel	
M. Casson	6297
Projet de loi C-313. Deuxième lecture	6297
M. St. Amand	6299

M. Ménard (Hochelaga).....	6300	M. Warawa.....	6303
M. Epp.....	6301		
M. Temelkovski.....	6302	ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**